

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 280

MONTRÉAL, LE LUNDI 8 DÉCEMBRE 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Le mirage

Depuis juin dernier, les libéraux fédéraux claironnent qu'ils utiliseront leur futur surplus budgétaire de façon bien précise. À la fin de leur mandat, la moitié des sommes auront dû servir à financer de nouveaux programmes. L'autre moitié devra permettre d'alléger le fardeau fiscal et de rembourser la dette. Depuis, chacun se bat pour sa part du gâteau, y compris les provinces. Le problème, c'est que personne ne sait exactement comment appliquer cette formule du 50-50 ni quoi prendre en compte ou même quand le faire.

Lorsque les ministres provinciaux des Finances feront face, ce soir, à leur homologue fédéral Paul Martin, ils auront pour la plupart une revendication bien précise: que le fédéral rétablisse une partie des transferts en argent destinés à la santé, l'aide sociale et l'éducation post-secondaire avant de penser à créer de nouveaux programmes.

Les provinces ayant contribué à l'élimination du déficit fédéral à travers une réduction imposable de leurs transferts en argent veulent profiter de la manne qui s'annonce.

Mais y aura-t-il un surplus? Et quelle sera sa taille? Depuis avril dernier, Ottawa a pris des engagements précis de dépenses, comme le versement, dès le 1^{er} juillet prochain, de 850 millions pour la prestation fiscale pour enfants et l'attribution de 850 millions de plus d'ici la fin du deuxième mandat libéral.

Et il y a le premier ministre Chrétien qui a annoncé, au lendemain de la lecture du discours du Trône, la création d'un fonds de bourses d'études du millénaire. Son bureau parlait alors d'un investissement d'un milliard, mais depuis le chiffre a gonflé. On évoque deux et même trois milliards de dollars mis en fiducie pour financer des bourses aux étudiants méritants et démunis.

Il y a aussi les imprévus, comme l'indemnisation possible des personnes ayant contracté l'hépatite C à la suite d'une transfusion sanguine ou de l'utilisation de produits sanguins. Ou encore la nécessité possible de créer un fonds de compensation pour les événements commandités par l'industrie du tabac. On parle de plus en plus de créer un fonds de ce genre pour les aider à faire face à la perte de leur principal commanditaire.

Ottawa a aussi pris d'autres décisions pouvant affecter la formule en question. Ainsi, faudra-t-il considérer comme un allègement fiscal découlant du surplus la réduction de 0,20 \$ des cotisations à l'assurance-emploi qui entrera en vigueur en janvier?

Mais le choix le plus déterminant s'est fait de façon beaucoup plus discrète et son impact pourrait être nettement plus important. Au cours des six premiers mois de l'année financière en cours, le fédéral a remboursé 13 milliards de dollars de titres négociables, c'est-à-dire qu'il a payé une partie de sa dette contractée sur les marchés financiers.

Ottawa a commencé à faire ces remboursements l'an dernier mais à beaucoup plus petite échelle. Le ministre Paul Martin avertit que cela ne signifie pas que la dette totale évaluée à 583,2 milliards de dollars à la fin de l'exercice 1996-97 sera inférieure d'autant à la fin de l'année financière en cours. Il note que d'ici le 1^{er} avril prochain, le gouvernement peut avoir à contracter de nouvelles dettes sur les marchés ou, ce qui est certain, auprès des fonds de pension de ses employés.

Il est difficile de croire que le gouvernement ait besoin de s'endetter davantage auprès des marchés, car son déficit pour l'année financière 1996-97 n'était que de 8,9 milliards, à peine plus que ce que peut lui prêter chaque année la caisse de retraite de ses employés. Comme on peut prédire un déficit encore moindre cette année, Ottawa ne devrait pas avoir à aller ailleurs pour financer son maigre déficit — s'il en a un.

M. Martin convient que les remboursements de titres négociables ont pour effet de ralentir la croissance de la dette et qu'il s'agit d'un phénomène nouveau. En fait, il pense qu'aucun remboursement du genre n'a été fait au cours des 25 dernières années.

Bref, pendant que le pays, les provinces, les ministres et les groupes de pression se tiraillent, poussent et revendiquent pour bénéficier des retombées du surplus anticipé, le gouvernement va de l'avant et fait des choix ayant un impact direct sur la formule en question.

Certains se demandent s'il faut tenir compte des nouvelles dépenses, des nouveaux remboursements et allègements fiscaux adoptés depuis juin ou s'il ne faut tenir compte que du surplus budgétaire qui sera dégagé, pense-t-on, dès avril prochain? Si on retient cette dernière façon de faire, le gouvernement pourra imposer ses priorités sans s'inquiéter et n'avoir que des miettes à partager.

Trois sondages publiés la semaine dernière démontrent que les Canadiens s'entendent pour partager le surplus entre les nouvelles dépenses, la diminution de la dette et la réduction des taxes et impôts. Ils ne s'entendent toutefois pas sur les proportions. Le gouvernement, lui, semble avoir fait son lit et en dépensant le surplus avant qu'il n'apparaisse, il en fait à sa tête, ce qui rendra la lecture du prochain budget fédéral encore plus intéressante.

L'ENTREVUE

Raymond Laflamme:
la flèche du temps,
page B 1



LES ACTUALITÉS

Kyoto: le Canada blâme
l'inflexibilité de l'Union
européenne, page A 2



LES ACTUALITÉS

Les discussions tournent
à vide entre Québec et les
obstétriciens, page A 3

Ottawa entend hausser ses exigences avant de reconnaître un Oui

MANON CORNELIER
LE DEVOIR

Québec — Plus ils en parlent, plus le premier ministre Jean Chrétien et le ministre des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion semblent vouloir accroître les exigences que devront respecter les souverainistes pour voir Ottawa reconnaître un Oui et négocier une éventuelle sécession.

«Je dis seulement qu'en théorie, il y en aura [des négociations] le lendemain d'un Oui, mais il faudra qu'il y ait eu un référendum, une question claire, une majorité solide et

beaucoup d'autres obstacles à surmonter», a déclaré le premier ministre Chrétien hier, à l'issue du congrès de deux jours de l'aile québécois du Parti libéral du Canada.

Son gouvernement, par l'entremise du ministre Dion, n'a jamais parlé de ces autres obstacles. Le ministre Stéphane Dion a toujours parlé de la nécessité d'avoir des règles mutuellement acceptées et un processus clair, légal et non violent. M. Chrétien avait aussi fait état d'une majorité substantielle et d'une question limpide.

Maintenant, les deux hommes avertissent les Québécois que peu importe le résultat, le gouvernement fédéral restera actif au Québec jusqu'à ce que les négociations né-

cessaires aient été conclues et leurs conditions respectées. Les deux hommes ont répété qu'il ne pourrait y avoir de sécession sans l'accord du Canada, ce qui exigera des négociations. Sans cela, il s'agirait d'une déclaration unilatérale d'indépendance, un procédé qu'ils jugent illégal.

VOIR PAGE A 8: OTTAWA

Lire aussi en page A 3

■ La décision d'Imperial Tobacco n'émeut pas Chrétien

La résistance



UNE MANIFESTATION organisée par le Mouvement de la résistance islamique (Hamas) et par le Jihad a rassemblé hier à Nablus des centaines d'étudiants venus réclamer la libération de Palestiniens détenus dans des prisons israéliennes. Pour illustrer ses revendications, un jeune Palestinien s'est affiché enchaîné et bâillonné.

CAHIER SPÉCIAL

Entrevues avec
les dix lauréats
des Prix du Québec



■ Cahier C

Course au leadership

Le RCM rejette le suffrage universel

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) a donné hier le dernier coup de balai à l'instauration du suffrage universel pour le choix du candidat à la mairie, évacuant du coup l'élément d'un projet plus large de mobilisation politique qui a récemment semé la division.

Il aura toutefois fallu aux militants réunis en congrès qu'ils patientent jusqu'en toute fin de journée avant de pouvoir aborder la source de la crise que vit le RCM. Les quelque 200 délégués et observateurs ont expédié le débat en rejetant majoritairement (trois dissidents) la proposition de modifier le mode de scrutin du candidat à la mairie qui s'effectue par délégués. «Il y a eu assez de dérapages ces dernières semaines», a justifié Laurent Spiriti, président de la commission du programme.

Les militants ont tout de même retenu le projet de prise de contact avec les Montréalais dans ce qu'il avait de moins controversé. Ainsi, du 24 janvier au 1^{er} mars, la population montrealaise sera invitée à répondre à un questionnaire sur ses préoccupations par rapport au programme en élaboration au RCM. Des assemblées de district se tiendront entre le 15 février et le 20 mars pour désigner les délégués au congrès au programme et à l'investiture qui est reporté aux 27, 28 et 29 mars. Quant à la période de mise en candidature, elle demeure inchangée et débute aujourd'hui pour se terminer le 30 janvier.

La proposition discutée avait préalablement fait l'objet d'un compromis entre l'exécutif du parti et l'aile parlementaire, qui s'accusaient mutuellement de travailler qui derrière le chef de l'opposition à l'Hôtel de Ville Thérèse Daviau, qui avec le conseiller municipal Michel Prescott, qui pour le retour de plus en plus certain de Jean Doré. Cette

«Tant qu'on a des gens qui veulent faire des débats, on est un parti vivant», dit Thérèse Daviau

VOIR PAGE A 8: RCM

Raconte-moi une histoire...

Ancien instituteur et poète à ses heures, Marc Roger a entrepris un tour de France de la lecture

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

Un jour, Marc Roger en a eu tout simplement assez de la cohue des grands boulevards et des bousculades à la sortie du métro parisien. Cet homme de 40 ans qui a roulé sa bosse jusqu'au Québec a pris ses cliques et ses claques et est parti sur les routes de France. À pied, tout simplement, avec pour bagage ses compagnons de toujours, les livres qu'il adore et qui sont devenus ses outils de travail. Car Marc Roger pratique un curieux métier. Un métier étrange, inusité et rare: lecteur public!

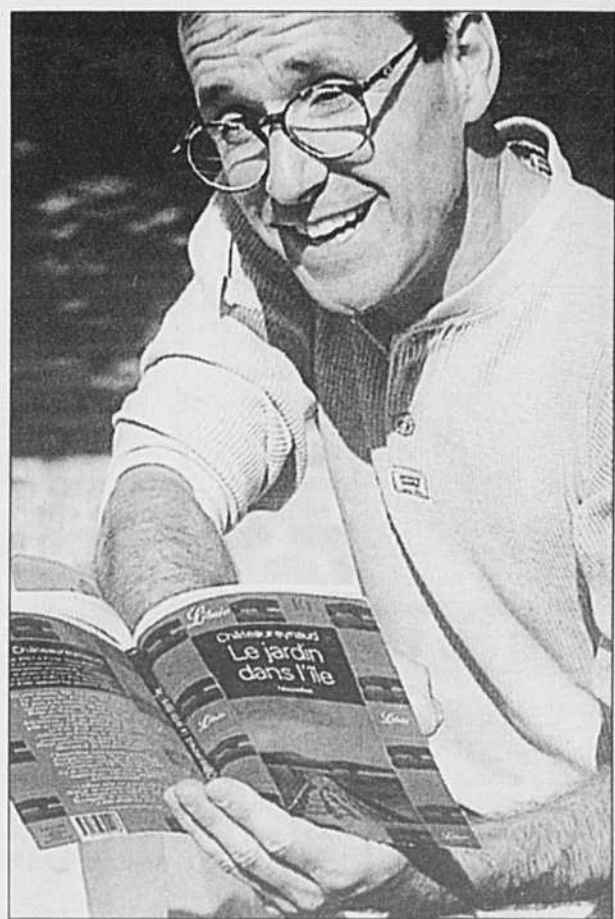
Après avoir traversé monts et vallées, après avoir sillonné les plaines et les sentiers, il s'arrête chaque jour sur une place de marché, dans un centre commercial, un square ou sur le parvis d'une église. Il sort une vingtaine de livres de son sac, les met bien en évidence devant lui, en saisit un et se met à lire tout haut. Un passant s'arrête, puis deux, puis trois, quelques enfants, des personnes âgées, des ouvriers, un commerçant. Au bout de quelques minutes, ils sont parfois une trentaine à écouter ce lecteur-voyageur venu leur voler quelques précieux instants pour faire un brin de lecture.

En direction de Cornimont, un village pas très loin de la frontière allemande, Marc Roger longe ce matin la Moselotte, une petite rivière qui se jette dans la Moselle. Il contemple les montagnes d'Alsace et leurs chalets enneigés.

«Le livre est un prétexte. À cause de lui, les gens arrivent, prennent un coup de rouge, et tout le monde se tutoie.»

«Je suis un passeur de bouquins, dit-il. Je ne tiens pas un salon littéraire pour intellectuels. Je m'adresse à celui qui ne lit pas et j'aime surtout provoquer des rencontres. Je multiplie les lectures dans les milieux informels. J'arrive sur une place et je lis une histoire. Je propose tout simplement qu'on prenne du bon temps ensemble.»

À l'époque du virtuel, Marc Roger pratique un métier bien en chair et en os. Invité par les communes, les résidences de personnes âgées, les associations de loisirs, les salons du livre, il fait la lecture à tout un chacun depuis bientôt cinq ans. Il lit ses nouvelles préférées ou répond simplement à la demande. Le 12 octobre dernier, il a fait sa dernière lecture pu-



Marc Roger

CHRISTIAN RIOUX

VOIR PAGE A 8: HISTOIRE

MÉTÉO

Montréal
Ensoleillé
avec passages
nuageux.
Max: -1 Min: -7
Détails, page B 5

INDEX

Agenda B 7 Editorial A 6
Annonces B 3 Le monde A 5
Avis publics A 4 Les sports B 5
Culture B 8 Mots croisés A 4
Économie B 2 Télévision B 7



LES ACTUALITÉS

Impasse à Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre

Le Canada blâme l'inflexibilité de l'UE

L'Union européenne serait prête à infléchir sa position

D'APRÈS PC ET REUTER

Kyoto — La ministre canadienne de l'Environnement, Christine Stewart, blâme l'inflexibilité de l'Union européenne pour l'impasse qui persiste dans les négociations sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, présentement en cours à Kyoto.

A trois jours de la fin de la conférence internationale sur les changements climatiques, il existe un risque réel que les négociations ne permettent pas de conclure un traité sur le plafonnement des émissions polluantes.

La ministre Stewart estime que le refus de l'UE de considérer l'adoption de quotas d'émissions qui pourraient être transigés entre les pays, comme le proposent le Canada et les États-Unis, constitue l'un des principaux obstacles à la conclusion d'un traité.

L'UE s'oppose à un système d'achat et de vente de quotas d'émissions de gaz à effet de serre, suspectant les pays nord-américains de vouloir se soustraire à l'obligation de réduire leurs émissions polluantes grâce à l'achat de quotas auprès de pays moins pollués.

Le vice-premier ministre britannique, John Prescott, a néanmoins déclaré hier que les Quinze pourraient abandonner l'objectif d'une réduction de 15 % d'ici 2010 des émissions de gaz à effet de serre (dioxyde

de carbone, méthane et oxyde d'azote) sur la base de l'année 1990.

Mais il a souligné que l'infléchissement de la position initiale des Européens serait inséparable d'une évolution symétrique des États-Unis et du Japon, de sorte que les trois principaux pollueurs de la planète souscrivent aux mêmes engagements.

« Nous devons trouver un accord entre 0 % et 10 % [de réduction des émissions], cela se situe dans cette fourchette », a indiqué John Prescott à la veille de l'ouverture des négociations ministérielles qui seront décisives.

Les hauts fonctionnaires de près de 160 pays ne sont pas parvenus à dénouer l'impasse au cours de la dernière semaine. Les politiciens prennent maintenant la relève.

« L'un des problèmes est que l'UE est incapable de changer sa position initiale », a déclaré Mme Stewart lors d'une séance d'information, samedi, peu de temps après que les ministres de l'Environnement des pays de l'UE furent réunis pour discuter des options qui s'offrent à eux.

« Nous espérons qu'après cette réunion ministérielle, ils feront preuve d'un peu plus de flexibilité », a ajouté Mme Stewart.

Mais si le Canada réclame plus de souplesse de la part des Européens, il n'entend pas quant à lui modifier sa position, a dit Mme Stewart. La proposition canadienne à Kyoto consiste en une réduction de 3 % du niveau de

1990 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2010.

La position du Canada est proche de celle des États-Unis, qui veulent une stabilisation des émissions à leur niveau de 1990 d'ici 2008 à 2012. Le plan européen est pour sa part beaucoup plus ambitieux, avec une réduction de 15 % des émissions d'ici 2010.

Des membres de la délégation canadienne travaillent dans les couloirs jusqu'à 20 heures par jour à Kyoto dans l'espoir de rompre l'impasse. Le ministre canadien des Ressources naturelles, Ralph Goodale, croit que les efforts vont s'intensifier encore davantage lors des trois derniers jours de la conférence. « Je m'attends à ce que les réunions du mardi soir se prolongent jusqu'au mercredi matin », a-t-il dit.

Selon M. Goodale, l'inflexibilité des négociateurs de l'UE témoigne de l'absence de directives claires de la part de leurs gouvernements. « L'un des obstacles au progrès des négociations la semaine dernière était l'absence apparente de nouvelles directives en provenance des pays de l'UE », a dit le ministre.

Dans l'ensemble, le Canada se fait discret à la conférence de Kyoto, ce qui contraste avec son attitude du Sommet de la Terre de Rio en 1992. Aux yeux des groupes environnementaux, le Canada fait partie du groupe des pays faisant obstacle à l'adoption de mesures significatives pour la réduction des émissions de

gaz à effet de serre, en compagnie du Japon, des États-Unis, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Ces groupes environnementaux, de même que la majorité des pays en voie de développement, se rangent derrière la position européenne.

Mêmes objectifs

Quelques heures seulement avant la prise de parole du vice-premier ministre britannique, John Prescott, la commissaire européenne à l'Environnement Ritt Bjerregaard réaffirmait encore l'unité des Quinze sur l'objectif des 15 % d'ici 2010.

« Il est apparu de manière très évidente lors de la rencontre que nous avons eue que personne ne souhaitait atténuer la proposition européenne. Ce que nous aurons à faire sera de continuer à négocier », avait-elle insisté.

Ritt Bjerregaard avait également rejeté sans réserve le projet d'accord qui circule à Kyoto proposant des taux respectifs de réduction d'ici 2010 de 10 %, 5 % et 2,5 % pour l'Union européenne, les États-Unis et le Japon. Le texte préparé par le président de la conférence, l'Argentin Raul Estrada, suggère même que l'Australie soit autorisée à accroître de 5 % ses émissions de gaz nocifs en raison de la particularité économique du pays, grand exportateur de charbon.

« Nous pensons que tous les pays industrialisés, ou tous les pays au même niveau, doivent avoir les mêmes objectifs », a souligné Ritt Bjerregaard.

En entamant l'unité des Européens, John Prescott pourrait donner un coup de pouce aux camps US et japonais. La conférence de Kyoto bruit cependant de rumeurs sur une possible évolution de la position de Washington.

Le vice-président des États-Unis, Al Gore, est attendu dans la nuit de dimanche à lundi à l'aéroport international d'Osaka. Il serait porteur d'une nouvelle proposition revenant sur l'intransigeance de son pays, qui négocie depuis le début du processus sur la base d'un simple retour en 2008-2012 aux niveaux d'émissions de 1990.

Gore doit s'entretenir au cours de sa visite de dix-neuf heures avec le premier ministre japonais, Ryutaro Hashimoto, et les ministres de l'Environnement de pays industrialisés ou en voie de développement. Mais aucune rencontre avec les ministres indien et chinois ne figure sur son agenda.

Or, le Sénat des États-Unis a annoncé qu'il ne ratifierait aucun accord n'engageant pas l'Inde et la Chine à des réductions de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Elu démocrate du Connecticut, le sénateur Joseph Lieberman a cependant laissé entrevoir là aussi un possible changement. « Il pourrait y avoir un accord qui soit important et significatif sans reprendre les exigences spécifiques du Sénat sur la participation des pays en voie de développement », a-t-il dit hier.

EN BREF

400 000 abonnés privés d'électricité

(PC) — Plus de 400 000 abonnés d'Hydro-Québec, partout à travers la province, ont été privés d'électricité pendant près d'une heure hier matin. Le problème d'alimentation se situait à Churchill Falls, au Labrador, alors que la seule ligne de transmission disponible a été coupée vers 10 heures, à la suite d'une tempête de verglas. Le délestage effectué par la suite par la société d'État a permis au réseau de revenir à la normale en une heure. Un problème similaire est survenu jeudi dernier.

Chasse aux passagers saouls

Londres (AFP) — La compagnie aérienne British Airways a annoncé hier qu'elle allait désormais faire la chasse aux passagers saouls afin d'éviter des incidents avec l'équipage ou d'autres passagers. Toute personne qui apparaît saouls au moment de l'embarquement pourra être empêchée de monter à bord de l'avion, a indiqué British Airways dans un communiqué. Les stewards et hôtesses pourront également refuser de servir à boire de l'alcool à toute personne semblant être à la limite de l'ébriété. Ils pourront aussi leur confisquer toute bouteille d'alcool achetée en duty free. La décision fait suite à une augmentation du nombre d'incidents provoqués par des passagers saouls pendant des vols. « Comme la plupart des autres compagnies aériennes, nous avons à faire face à une augmentation de la fréquence et de la gravité des comportements violents et liés à l'alcool », explique David Hyde, directeur de la sécurité de British Airways, dans le communiqué.

Irkoutsk: 62 cadavres retrouvés

Irkoutsk, Russie (AP) — Les recherches entreprises par plus de 1400 sauveteurs assistés de chiens, après la catastrophe aérienne d'Irkoutsk qui s'est produite samedi, ont permis de retrouver les cadavres de 62 victimes, ont rapporté hier des responsables des services de secours. Au moins deux personnes sont toujours portées disparues et les recherches se poursuivent pour tenter de les retrouver. L'appareil, un avion-cargo militaire AN-124, à bord duquel se trouvaient 23 personnes, s'est écrasé samedi, une vingtaine de secondes après son décollage d'un aéroport près de la ville d'Irkoutsk (4 200 km à l'est de Moscou).

Voleur de pantouffles

Rapperswil, Suisse (AP) — Un mystérieux voleur de pantouffles sévit depuis plusieurs semaines dans le canton de Saint-Gall, en Suisse. Il s'introduit dans les jardins d'enfants et dérobe les petits chaussons. Il dédaigne toutefois les objets de valeur. Le voleur de pantouffles s'est introduit dans quatre jardins d'enfants de la région de Rapperswil/Jona, depuis la mi-octobre. Dans un des vestiaires, il a emporté trente paires de pantouffles et, dans un autre, il a introduit dans plusieurs chaussons des morceaux de gâteau de Linz. Il n'a pas commis de dégâts importants en pénétrant dans les jardins d'enfants, mais il a laissé un désordre indescriptible.

OUBLIEZ TOUT!

Pendant quelques instants, oubliez les cadeaux à acheter!

Venez siroter ☕ un bon café, déguster de succulents biscuits...

C'est gratuit! Venez faire emballer 📦 vos cadeaux pendant que vous relaxez...

C'est aussi gratuit! Venez profiter de la gentillesse 😊

de gens qui ne sont pas payés à commission et qui adorent leur travail.

Installez-vous confortablement dans un fauteuil et

ouvrez un livre. Faites quelques appels ☎️

Rentrez à la maison quand vous en avez envie! Faites comme moi...

Profitez de votre journée!

Cheryl LeBlond

Tilly Endurables

Là où on peut s'amuser sans dépenser!

OUBLIEZ LA GRÈVE DE LA POSTE! Nous expédions votre commande par UPS.

1050, ave. Laurier Ouest 272-7791

Obtenez un catalogue gratuit

1-800-465-4249

Vous êtes sage.

Voici votre cadeau.



RAV4 98
traction intégrale

299\$

par mois/
location 48 mois*

COMPTANT**	MENSUALITÉS
0\$	299\$
1 400\$	266\$
3 100\$	227\$

Transport et préparation inclus

ou financement à l'achat

3,9%

jusqu'à 60 mois



Camry 98
climatisé

299\$

par mois/
location 48 mois*

COMPTANT**	MENSUALITÉS
0\$	332\$
1 400\$	299\$
3 100\$	259\$

Transport et préparation inclus

ou financement à l'achat

3,9%

jusqu'à 60 mois



Sienna 98
V6 de 194 ch

299\$

par mois/
location 48 mois*

COMPTANT**	MENSUALITÉS
0\$	372\$
1 400\$	339\$
3 100\$	299\$

Transport et préparation inclus

ou financement à l'achat

3,9%

jusqu'à 60 mois

Programmes de location et de financement au détail de Toyota Canada Inc. sur approbation de crédit par Toyota Credit Canada Inc. Immatriculation, assurance et taxes en sus. *Offre valable sur les modèles RAV4 YP10VM-AA, Camry BG22KP-CA et Sienna GF19CS-AA 1998 neufs, loués et livrés au plus tard le 31 décembre 1997. Premier versement de 340,73\$, comptant de 1 400\$ (Camry) ou de 3 100\$ (Sienna) plus taxes et dépôt de garantie de 350\$ exigibles au moment de la livraison. Franchise de 96 000 km; frais de 10¢/km excédentaire. **Taxes en sus. Ou échange équivalent. †Financement à l'achat de 3,9% valable pour tous les modèles RAV4, Sienna et Camry 1998. Photos pour fin d'illustration seulement. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

Votre concessionnaire



TOYOTA

www.toyota.ca

T U M ' É P A T E R A S T O U J O U R S !

BOUCHERVILLE
Toyota Dival
652-2354

CHÂTEAUGUAY
Châteauguay Toyota
652-2354

JOLIETTE
Joliette Toyota
759-3449

LACHÉ
Sorel Toyota
634-7171

LACHUTE
Lachute Toyota
562-6662

LAVAL
Chromedy Toyota
687-2634

LAVAL
Vimont Lexus Toyota
668-2710

LONGUEUIL
Longueuil Toyota
674-7474

MONT-LAURIER
Lexus Toyota Gabriel
748-7777

MONTREAL
Alex Toyota
376-9191

MONTREAL
Chassé Toyota
527-3411

MONTREAL
Fairview Toyota
694-1510

MONTREAL
Repentigny Toyota
438-1255

MONTREAL
Toyota Centre-Ville
935-6364

MONTREAL
Toyota Pte IX
329-9929

POINTE-CLAIRE
Houli Toyota
351-5010

ST-HYACINTHE
Angers Toyota
774-9191

ST-JEAN
D'Arcy Toyota
359-9000

ST-JEROME
Toyota St-Jérôme
438-1255

ST-LEONARD
St-Leonard Toyota
252-1373

STE-AGATHE
Toyota À
Ste-Agathe
326-1044

STE-THERÈSE
Blainville Toyota
435-3685

SHAWINIGAN
Maurice Toyota
539-8393

SOREL
Automobile
Pierre Lefebvre
742-4596

TROIS-RIVIÈRES
Trois-Rivières Toyota
374-5323

VALLEYFIELD
G. Couillard
Automobiles
471-4117

VERDUN
Woodland Toyota
761-3444

THURSO
Auger & Frères
985-2218



• LES ACTUALITÉS •

Le Parti Égalité poursuit Raymond Villeneuve

Keith Anderson juge sa sécurité menacée

Le chef du Mouvement de libération nationale du Québec, Raymond Villeneuve, fait encore parler de lui. Ses invectives contre les partitionnistes et plusieurs attentats perpétrés ces derniers jours lui valent maintenant une poursuite en bonne et due forme de la part du chef du Parti Égalité.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le chef du Parti Égalité, Keith Henderson, intentera une poursuite civile contre le chef du Mouvement de libération nationale du Québec (MLNQ), Raymond Villeneuve, qu'il accuse d'attenter à ses droits civils et à sa sécurité en le menaçant personnellement.

Le chef du Parti Égalité a fait cette déclaration hier à l'occasion du Conseil général de ce parti qui a réuni hier à Montréal, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, environ une centaine de partisans.

«M. Villeneuve m'a menacé personnellement, a proféré des menaces à mon égard et a tenté de m'interdire l'accès à un hôtel de ville. C'est une violation inacceptable de mes droits civils de rassemblement et d'expression», a déclaré hier M. Henderson.

Selon ce dernier, Raymond Villeneuve a tenu des propos criminels à son égard et l'aurait menacé sur les

ondes de la station de radio CKVL d'attenter à sa vie à l'aide d'un cocktail molotov.

«Ces activités sont criminelles et le ministre de la Justice devrait s'en occuper. Nous allons demander la protection de la police. C'est inconcevable de tolérer une telle menace dans une société démocratique comme le Canada», a tonné M. Henderson, qui rappelle que les partisans de M. Villeneuve tentent fréquemment de l'empêcher, lui et ses membres, de participer à des assemblées municipales pour y promouvoir ses idées politiques.

Le chef du Parti Égalité affirme que le chef du MLNQ d'être «l'équivalent politique» des Hell's Angels et souhaite qu'un tribunal déclare que les activités de ce mouvement, notamment son site Web, portent atteintes aux droits civils de certains citoyens.

Déposée à titre personnel, la poursuite intentée contre Raymond Villeneuve vise à obtenir des dommages exemplaires et punitifs, pour un montant encore indéterminé. Si le tribunal

lui donne raison, M. Henderson soutient que les sommes reçues seront versées à un organisme de charité.

Par ailleurs, le Conseil général du Parti Égalité a dénoncé du même élan la déclaration faite en novembre dernier par le ministre aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Jacques Brassard, sur l'indivisibilité du territoire québécois.

M. Henderson a décrié hier la brochure *Le Québec et son territoire*, tirée à 30 000 exemplaires «aux frais des contribuables québécois», faisant «la promotion de la souveraineté». Dans ce dépliant, l'avis de cinq experts internationaux était exposé pour rappeler l'indivisibilité du territoire du Québec en cas d'accession à la souveraineté.

Selon le chef du Parti Égalité, M. Brassard a utilisé l'argent de ses concitoyens pour prôner la souveraineté et diffuser «un tissu de mensonges».

Malgré quelque 35 résolutions présentées dans autant de municipalités du Québec, le chef du Parti Égalité dément que son parti ait des visées partitionnistes. Selon M. Henderson, son parti cherche plutôt à promouvoir l'unité du Canada, la vraie partition étant l'œuvre de ceux qui prônent la séparation du Québec du territoire canadien.

Toujours prêt!



JULIEN SAUCIER LE DEVOIR

TOUTES les petites belettes vibrantes, castors travailleurs et autres scouts d'une centaine de paroisses de la région de Montréal ont uni leurs efforts pour leur traditionnelle guignolée du Temps des Fêtes. À Saint-Jean-de-Matha, on soupesait la récolte...

Les discussions tournent à vide entre Québec et les obstétriciens

Les médecins ne prendront plus de nouvelles patientes à compter de lundi prochain

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Aucun dénouement n'a marqué la dernière rencontre entre Québec et les obstétriciens-gynécologues, qui ont toujours l'intention de cesser d'accepter de nouvelles patientes dès lundi prochain.

La présidente de l'Association des obstétriciens-gynécologues du Québec, Mme Vyta Senikas, rencontrera vendredi des représentants du ministère de la Santé pour tenter de résoudre l'impasse liée à l'augmentation des primes d'assurance de ces spécialistes pour l'année 1998.

«Nous sommes très, très déçus. Il n'y a eu aucun progrès et nous voyons bien que les soins aux femmes enceintes ne sont pas la priorité du gouvernement», a déploré hier le Dr Vyta Senikas.

Pour l'instant, Québec aurait consenti, par le biais de négociations avec la Fédération des médecins spécialistes, à verser globalement quatre millions, dont 200 000 \$ aux obstétriciens-gynécologues, pour limiter les effets des hausses de primes d'assurance-responsabilités.

Une somme que les premiers intéressés jugent insuffisante et qui ne répond qu'en partie aux problèmes vécus par ceux qui pratiquent les accouchements.

Le mois dernier, environ 250 des 310 obstétriciens-gynécologues que compte le Québec, ont voté pour l'arrêt de toutes leurs activités en salles d'accouchement dès le 1^{er} février 1998, si Québec n'apporte une solution satisfaisante aux problèmes vécus dans leur profession.

C'est la hausse des primes d'assurances, qui atteindront près de 30 000 \$ en janvier, qui est l'origine de cette crise. Les dommages de plus en plus élevés accordés par les tri-

bunaux ont fait culminer à des sommets jamais atteints les primes que doivent payer les médecins pour pouvoir continuer à exercer l'obstétrique.

Par ailleurs, les obstétriciens réclament aussi une hausse de tarifs, chose que Québec ne semble pas pressé non plus de leur accorder. «Ils reconnaissent que nous sommes les moins payés au Canada, après Terre-Neuve, même si nous avons les plus bas taux de mortalité infantile. Le problème semble plutôt être qu'on ne veut rien faire pour maintenir la qualité des services obstétricaux», de dire le Dr Senikas.

Payés 250 \$ par accouchement, ces médecins souhaitent la parité avec l'Ontario qui verse au moins 400 \$ par naissance à ces obstétriciens.

L'Association des obstétriciens-gynécologues attend toujours une offre de la part de Québec d'ici le 15 décembre, après quoi ces médecins cesseront d'accepter toute nouvelle patiente. Des mesures ont déjà été prises avec les médecins omnipraticiens pour référer les patientes qui ont besoin de suivi avant l'accouchement. Des avis ont aussi été expédiés à la direction des hôpitaux pour leur informer que les obstétriciens pourraient faire «la grève des accouchements» dès le 1^{er} février. Après cette date, les obstétriciens stopperont leurs cotisations au régime d'assurances et ne pourront plus pratiquer l'obstétrique.

À l'heure actuelle, environ 60 à 70 % des accouchements sont réalisés par les obstétriciens-gynécologues et le reste par les quelque 600 omnipraticiens réservant une partie de leur pratique à l'obstétrique. Ces derniers, qui supportent entièrement les revendications de leurs collègues, ont déclaré la semaine dernière qu'ils ne pourront pas combler longtemps le vide créé par l'arrêt de travail éventuel des obstétriciens.

Commandites d'Imperial Tobacco

Ottawa reste de marbre

«Pour nous, la santé est primordiale», dit Chrétien

MANON CORNELLIER
LE DEVOIR

Québec — Le retrait d'Imperial Tobacco de toutes commandites d'événements culturels et sportifs n'émeut pas les ministres fédéraux du Québec. Qu'il s'agisse de

Jean Chrétien, Paul Martin, Alfonso Gagliano, Martin Cauchon ou Pierre Pettigrew, il s'agit d'une décision prématurée.

«Pour nous, la santé est primordiale. Nous avons assoupli la loi dans certains domaines mais nous n'avons pas l'intention d'abolir la loi», a déclaré le premier ministre lors d'un point de presse à l'issue du congrès biennal de l'ail québécois du Parti libéral du Canada, à Québec, hier.

Le Devoir révélait samedi que le manufacturier de tabac avait écrit aux organisateurs d'événements, comme le Grand Prix de Montréal, le Festival de Jazz et le Festival d'été de Québec, pour leur faire savoir qu'il cesserait de les appuyer finan-

cièrement à partir d'octobre 1998, date d'entrée en vigueur des restrictions très sévères sur les commandites de fabricants de tabac.

Selon M. Chrétien, le tabagisme est un «problème majeur» au Canada, surtout chez les jeunes, et le gouvernement doit intervenir en ce domaine. «Nous croyons que c'est un problème majeur et il faut investir des efforts, pour s'assurer que les enfants ne tombent pas dans le piège du tabac», a-t-il soutenu, visiblement peu impressionné par la décision d'Imperial Tobacco.

«Avant ou après Noël, ce n'est pas la fin du monde», lançait le premier ministre hier, laissant ainsi entendre que les modifications à la loi antitabac

viendront qu'au cours de la session du printemps 1998.

Le gouvernement fédéral avait promis d'introduire avant Noël un amendement atténuant les contraintes de la loi anti-tabac d'Ottawa. Il ne l'a toujours pas fait.

La compagnie soutient qu'elle ne

pouvait plus attendre pour prendre des décisions d'affaires de plusieurs millions de dollars.

Tous les ministres ont soutenu qu'Imperial Tobacco aurait pu faire preuve d'un peu plus de patience.

Parlant de chantage, le ministre des Travaux publics Alfonso Gagliano a dit que le gouvernement ne plierait pas sous la pression. «Le gouvernement n'est à la solde de personne», a renchéri M. Martin Cauchon, le ministre responsable du développement régional au Québec.

La Chambre des communes doit arrêter ses travaux dès vendredi pour une période de six semaines. Si aucun amendement n'est déposé avant la fin de la semaine, les compagnies devront attendre au mois de février, au plus tôt, pour savoir à quel s'en tenir.

Le ministre du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, ne s'inquiète pas de la survie des événements visés. «S'ils décident de ne pas revenir, il y en aura d'autres qui seront très contents d'y être», a-t-il soutenu.

Avec la Presse Canadienne

Un week-end à la mémoire des victimes de Polytechnique

PRESSE CANADIENNE

La mémoire des 14 victimes de Polytechnique a été évoquée un peu partout à travers le Canada ce week-end.

Mais de Montréal à Vancouver, cérémonies, spectacles et discussions rappelant le souvenir des 14 jeunes femmes fauchées par Marc Lépine, le 6 décembre 1989, ont aussi été l'occasion de dénoncer la violence faite aux femmes.

Plusieurs familles des victimes ont assisté samedi, à Vancouver, au dévoilement d'un monument commémoratif sortant de l'ordinaire, fait de 14 bancs de granit rose portant chacun le nom d'une des victimes, et disposés en cercle dans un parc du centre-ville devant la gare des chemins de fer et des autobus.

Une inscription gravée dans le monument, «À la mémoire de toutes les femmes tuées par des hommes», avait d'ailleurs suscité la controverse, certaines personnes estimant qu'elle serait mal perçue par les hommes. Mais les responsables du projet, lancé en 1993 par un centre collégial de femmes et financé presque entièrement par des fonds privés, n'ont pas cédé et ont tenu à souligner le phénomène de la violence des hommes contre les femmes.

À Montréal, un organisme qui lutte contre la violence faite aux femmes a organisé samedi soir un spectacle à la mémoire des victimes de Polytechnique, un bar du boulevard Saint-Laurent a exposé des tableaux rappelant que la violence faite aux femmes se poursuit et prend différentes formes; des femmes, des chanteuses et des travailleuses œuvrant auprès des femmes agressées sexuellement ont

témoigné de leur expérience de la violence contre les femmes.

Le Syndicat des Métallos, dont le congrès national d'orientation débute aujourd'hui, à Montréal, a publié un guide de prévention de la violence. Et la Fondation des victimes du 6 décembre contre la violence avait organisé un concert-commémoration, en présence de membres des familles des victimes.

À Toronto, des centaines de personnes ont assisté à une cérémonie marquant le huitième anniversaire

de Polytechnique. Lisant les noms des 14 victimes de Marc Lépine, et ceux d'autres femmes décédées à Toronto par suite de la violence masculine depuis novembre 1996, des orateurs se sont engagés à travailler pour la sécurité des femmes.

Notamment le leader des Travailleurs canadiens de l'automobile, Buzz Hargrove, qui a estimé que les hommes étaient également responsables de faire en sorte que les femmes soient à l'abri de la violence.



Défense nationale National Defence

AVIS AU PUBLIC

CHAMPS DE TIR GARNISON DE L'ESTRIE (FARNHAM), QUÉBEC

Des exercices de tir aux armes portatives se poursuivront de jour et de nuit aux champs de tir de la garnison de l'Estrie jusqu'à nouvel ordre.

Ce champ de tir se trouve sur une propriété du MDN, située à l'intérieur de la garnison de l'Estrie, sur la rive gauche de la rivière Yamaska, à environ 2,8 km au nord-ouest de Farnham. Il est possible d'obtenir un plan détaillé des champs de tir en s'adressant au Chef du Génie construction de la BFC Montréal.

Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone de la garnison indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS ÉGARÉS

Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans la zone ci-dessus.

PAR ORDRE
Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada



Défense nationale National Defence

AVIS AU PUBLIC

CHAMP DE TIR DE SAINT-BRUNO

Jusqu'à avis contraire, il y aura des exercices de tir de jour et de nuit aux champs de tir de Saint-Bruno.

La zone de danger est circonscrite par les limites du camp de Saint-Bruno près de Saint-Basile le Grand (Québec), et sise dans la paroisse Sainte-Julie (cinquième concession) et la paroisse Saint-Bruno. Il est possible d'obtenir une description du champ de tir de Saint-Bruno en s'adressant au Chef du Génie construction de la BFC Montréal.

Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone du camp sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

MUNITION ET EXPLOSIFS ÉGARÉS


Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans la zone ci-dessus.

PAR ORDRE
Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada



NOUVEAUTÉ
MON PREMIER ABÉCÉDAIRE

Précolaire
Maternelle
1^{re} année

100 pages, 6,50 \$

Anne-Marie Kardous

Mon premier abécédaire n'est pas un livre ordinaire, il est audacieusement original par ses illustrations amusantes, encourageant l'enfant et l'accompagnant durant l'apprentissage des notions de base qui lui sont présentées.

Ainsi, l'enfant apprendra bien plus que fredonner l'alphabet sur son air préféré; il y développera son vocabulaire, sa dextérité à recopier, sa capacité à reconnaître les syllabes ainsi que sa mémoire lors des épreuves de révision. Pour chacune de ces étapes qui le conduiront vers l'écriture et la lecture, il vivra une expérience amusante et enrichissante. De plus, comme chaque enfant est unique, son abécédaire lui sera aussi unique, offert en noir et blanc, l'enfant pourra le personnaliser en le coloriant lui-même.

Siège social :
GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone : (514) 842-3481
Télécopieur : (514) 842-4923
Adresse Internet :
<http://www.guerin-editeur.qc.ca>

LES ACTUALITÉS

COLLOQUES

RÈGLES POUR
LA DESCRIPTION DES DOCUMENTS
D'ARCHIVESInstitut d'Hôtellerie Montréal
9 décembre
André Vigneau: 280-8169

S'adressant aux archivistes, sous la forme d'un atelier-conférence, Lucille Potvin et Yves A. Lapointe expliqueront le principe de respect des fonds, les principales zones de description, la rédaction des notices ainsi que l'indexation de la description.

SURVIVRE AU SUICIDE
D'UN PROCHECentre Saint-Pierre de Montréal
10 décembre
Sylviane Gagnon: 524-3561, poste 407

Le suicidé projette violemment ses proches dans un processus de deuil où la culpabilité est forte. La hanse d'une autre catastrophe est omniprésente. Blâme, honte, isolement, sentiment d'être amputé, abandon et impuissance font aussi partie des émotions ressenties avec acuité. Comment les personnes proches peuvent-elles passer de l'état de survivants à celui de vivants? Gilles Deslauriers nous en parle.

LES MESURES FISCALES
À LA R-DCFL SAINTE-FOY
11 décembre
Suzanne Doré: (418) 648-3927

Le Centre de foresterie des Laurentides cherche à aller au-delà du folklore et des préjugés en invitant Pierre-Etienne Grégoire à présenter aux participants les mesures fiscales en cours, en matière de recherche et développement. Alerté par une enquête portant sur la perception des entreprises à ce sujet, le conférencier verra à présenter aux entrepreneurs une évaluation partielle de l'impact des dites mesures.

Isabelle Quentin: iquentin@sim.qc.ca

Chant du cygne du Protecteur du citoyen?

Daniel Jacoby veut sonner le réveil social
Il dénonce le discours ambiant de banalisation des injusticesLOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Était-ce le chant du cygne du Protecteur du citoyen? Dans l'un de ses ultimes discours coups de poing, Daniel Jacoby a dressé un bien sombre portrait du Québec vu sous sa lorgnette. Fiasco des crédits d'impôts en recherche et développement, envahissement inquiétant de la vie privée, remplacement progressif d'un régime de bourses au mérite vers un système de prêts à rembourser: après les plus démunis, la classe moyenne écope à son tour.

«Malgré les lois les plus réparatrices et les institutions les plus extraordinaires de protection des droits, tout ne va pas si bien dans le meilleur des mondes», a résumé Daniel Jacoby lors d'un événement-bénéfice de la Fondation Léo-Cormier, un organisme associé à la Ligue des droits et libertés.

Bien que son mandat n'ait pas été renouvelé, le Protecteur du Citoyen conserve d'autorité sa tribune puisqu'un successeur n'a encore été nommé. Il n'a pas manqué d'en profiter hier encore pour reprendre ses chevaux de bataille. D'un même souffle, il a dénoncé la réforme de l'aide sociale «qui s'approprie à saisir 250 \$ sur les maigres 350 \$

de prestations si tu n'as pas payé ton loyer», rappelé le fiasco des crédits d'impôts en recherche et développement causé «par des fonctionnaires qui n'ont pas allumé», déploré les trop longues listes d'attente dans le réseau de Protection de la Jeunesse.

«Cela s'ajoute aux législations fiscales qui devaient au départ être des mesures temporaires de lutte au travail au noir et qui sont devenues des mesures d'envahissement permanente de la vie privée».

Dossiers

De son poste privilégié de Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby a vu défilé, au cours des dix dernières années de nombreux cas de violation des droits de la personne. Il s'est souvenu des dossiers de l'hôpital Saint-Charles-Borromée, du cas de Kim Bouliane ou encore des orphelins de Duplessis, pour n'en nommer que quelques-uns.

Au-delà de ces cas bien précis se profile, à la source, un discours ambiant fait de banalisation des injustices et de rectitude politique «qui a transformé l'assurance-chômage en assurance-emploi».

Autant de mots incapables de cacher les vrais maux d'un État-Providence essouffé, voire remis en question et accusé d'être la cause de tous les problèmes.

Or, les chômeurs ne sont pas tous des paresseux, a rappelé Daniel Jacoby et ils continueront de croître en nombre si un réflexe n'est pas sérieusement mené sur les dangers du développement technologique. «Personne ne peut être contre le progrès et le développement de la technologie, mais il faut se rendre compte que ce peut se retourner contre nous. J'ai deux craintes à cet effet: que le développement technologique fasse disparaître tous les emplois dans le monde d'ici vingt ans et que l'on assiste à l'émergence d'une société de surveillance, avec fichiers sur tous les individus. Il faut se poser la question: où s'en va-t-on avec la technologie?, et ne pas laisser aux seuls experts et philosophes le soin d'y répondre.»

Devant la fragilisation des droits de la personne, devant le chômage et la pauvreté endémiques, le Protecteur du Citoyen a sonné le réveil. «Pour éviter le pire [...] il faut cesser de mettre la faute sur les multinationales, sur les marchés financiers, sur le gouvernement. Ce qui se passe, c'est un peu la faute de tout le monde.»

Enfin, le Protecteur du Citoyen en sursis a appelé tous les organismes caritatifs et de défense des droits de la personne à cesser de travailler chacun dans son coin et à se mettre ensemble au service du citoyen qui est de plus en plus poqué aujourd'hui.»

Maya, nourrice de Toutankhamon fait surface

Le Caire (AP) — Des archéologues français ont annoncé hier qu'ils venaient de mettre au jour près du Caire la tombe de la nourrice de Toutankhamon, l'enfant-pharaon. L'un d'entre eux, Alain Zivie, a dit espérer que la découverte de la sépulture de Maya permettra d'en connaître plus sur l'identité des parents du pharaon.

Jusqu'ici, les scientifiques pensent que son prédécesseur, le pharaon Aménophis IV (ou Akhénoton) pourrait peut-être bien être son père. En ce qui concerne sa mère, «il existe toutes sortes de théories, mais son

identité n'est pas connue», a dit le P. Zivie, directeur de recherche au CNRS. Mais certains disent que Toutankhamon serait le fils d'une des épouses d'Akhénoton, Kiya, alors que d'autres pensent qu'il était le frère d'Akhénoton, dont la mère était la reine Tiya. La tombe, qui date de 1330 avant Jésus-Christ, a été découverte à Saqqara, une ancienne nécropole située à environ 35 km au sud-ouest du Caire, près de l'ancienne Memphis. Pour l'instant, les archéologues n'ont exploré qu'une partie des chambres de la sépulture, mais des reliefs représen-

tant Toutankhamon, sa nourrice Maya et des hiéroglyphes attestent sans hésitation de l'identité de la défunte.

Un relief détaillé de Maya, montrant un sein, est intitulé *celle qui nourrit le corps du dieu*, en référence au pharaon que l'on considérait comme un dieu vivant dans l'ancienne Égypte. Il est «extrêmement rare» à cette époque que l'on consacre toute une sépulture à une femme de ce rang, a ajouté Alain Zivie. Son équipe a dégagé deux des cinq chambres recensées. Une troisième est pleine de gravats et les deux autres sont

scellées par des briques. Les archéologues pensent que l'une de ces deux chambres conduit à d'autres pièces souterraines.

Pour l'instant, on n'a pas découvert de sarcophage ou de bijoux, mais «nous n'en sommes qu'au début de l'histoire. Il pourrait bien y avoir des découvertes dans la découverte», a dit Alain Zivie en ajoutant: «Nous espérons que cette sépulture a échappé aux voleurs contemporains et que nous pourrions découvrir des objets historiques et artistiques. Mais nous ne pouvons rien promettre». Selon lui, les fouilles dureront deux ans.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

Appel d'offres

Ville de Montréal

Service des travaux publics

SOUSSION 8420

Date d'ouverture: 7 janvier 1998

Construction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Marie-Anne-Lavallée, de la rue Dudemaine vers le nord.

(Cautionnement: 30 000 \$)
(Sousmission: 64 \$)

Service des travaux publics

Unité conception

750, rue St-Antoine Est, bureau 1-440
(872-3282/3281)

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents relatifs à cet appel d'offres, contre un dépôt non remboursable au montant de 64 \$ T.T.C., en argent comptant ou chèque visé à l'ordre de la Ville de Montréal, à compter du 8 décembre 1997 en se présentant au 700, rue St-Antoine Est, bureau 1-440.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée avant 14 h à la date indiquée ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-113-A, Montréal (Québec), H2Y 1C6, sur les formulaires spécialement préparés à cette fin dans une enveloppe clairement identifiée fournie par la Ville à cet effet. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement, à la salle du conseil de l'hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai pour leur présentation. La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelconque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 8 décembre 1997

Le greffier,
M^r Léon Laberge

CANADA, Province de Québec, District de MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE DE LASALLE # DE CAUSE: 9701-39400 JOHN PIKE, SAISSISSANT VS MICHAEL PUGLIESE, SAISI. Le 18 décembre 1997, à 12h00, au LIEU D'ENTREPOSAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE au 735 OTTAWA, en la ville et district de MONTRÉAL, sera vendu par autorité de Justice, le véhicule du saisi en cette cause: - Véhicule automobile Plymouth Reliant, 1986, immatriculé: 833 BHV, no série: 1P3BP46DXG261134, Montréal, le 4 décembre 1997, LUC VALADE, H.J., DISTRICT DE MONTRÉAL, ÉTUDE VALADE ET ASSOCIÉS, 875-9111.

CANADA, Province de Québec, District de MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 706585272, 536607444, 912810345, VILLE DE MONTRÉAL, SAISSISSANT VS PAPA GIANCARLO, SAISI. Le 18 décembre 1997, à 12h00, au LIEU D'ENTREPOSAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE au 150 RUE DUKE, en la ville de MONTRÉAL, district judiciaire de Montréal sera vendu par autorité de Justice, le véhicule du saisi en cette cause: - Véhicule automobile Chevrolet Cavalier, 1984, immatriculé: 665 CMC, no série: 1G1AC6986E7201193, Montréal, le 4 décembre 1997, LUC VALADE, H.J., DISTRICT DE MONTRÉAL, ÉTUDE VALADE ET ASSOCIÉS, 875-9111.

CANADA, Province de Québec, District de MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 707289194, VILLE DE MONTRÉAL, SAISSISSANT VS STEPHANE CORBIEL, SAISI. Le 18 décembre 1997, à 12h00, au LIEU D'ENTREPOSAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE au 150 RUE DUKE, en la ville de MONTRÉAL, district judiciaire de Montréal sera vendu par autorité de Justice, le véhicule du saisi en cette cause: - Véhicule automobile Mercury Topaz, 1986, immatriculé: 984 ANV, no série: 1MEBP75R4G6K17807, Montréal, le 4 décembre 1997, LUC VALADE, H.J., DISTRICT DE MONTRÉAL, ÉTUDE VALADE ET ASSOCIÉS, 875-9111.

18 décembre 1997, à 12h00, au LIEU D'ENTREPOSAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE au 150 RUE DUKE, en la ville de MONTRÉAL, district judiciaire de Montréal sera vendu par autorité de Justice, le véhicule du saisi en cette cause: - Véhicule automobile Mercury Topaz, 1986, immatriculé: 984 ANV, no série: 1MEBP75R4G6K17807, Montréal, le 4 décembre 1997, LUC VALADE, H.J., DISTRICT DE MONTRÉAL, ÉTUDE VALADE ET ASSOCIÉS, 875-9111.

CANADA, Province de Québec, District de MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 707315394, 708640752, VILLE DE MONTRÉAL, SAISSISSANT VS DI MARIA SALVATORE, SAISI. Le 18 décembre 1997, à 12h00, au LIEU D'ENTREPOSAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE au 150 RUE DUKE, en la ville de MONTRÉAL, district judiciaire de Montréal sera vendu par autorité de Justice, le véhicule du saisi en cette cause: - Véhicule automobile Dodge Shadow, 1989, immatriculé: 1GY 606, no série: 1B3BP44K7M625915, Montréal, le 4 décembre 1997, LUC VALADE, H.J., DISTRICT DE MONTRÉAL, ÉTUDE VALADE ET ASSOCIÉS, 875-9111.

CANADA, Province de Québec, District de MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 655620932, 708579281, VILLE DE MONTRÉAL, SAISSISSANT VS BEAUSÉJOUR OMBRE, SAISI. Le 18 décembre 1997, à 12h00, au LIEU D'ENTREPOSAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE au 150 RUE DUKE, en la ville de MONTRÉAL, district judiciaire de Montréal sera vendu par autorité de Justice, le véhicule du saisi en cette cause: - Véhicule automobile Honda Civic, 1985, immatriculé: 973 BRJ, no série: JHMAG5322F0801535, Montréal, le 4 décembre 1997, LUC VALADE, H.J., DISTRICT DE MONTRÉAL, ÉTUDE VALADE ET ASSOCIÉS, 875-9111.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, NO: 700-32-003998-976, LUC ST-JEAN, Partie demanderesse, VS: LYNE MARTINEAU, Partie défenderesse. AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE donné que les effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus au 100 RUE A GUINDON, app 1, à SAINTE-THERÈSE, Le 19 décembre 1997, à 14h00. A savoir: Four micro-ondes: 1 lave-vaisselle: 1 congélateur: 1

Hydro Québec

APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS

Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels d'offres ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en composant un des numéros de téléphone suivants:

Montréal et les environs: 840-4903
Extérieur: 1-800-324-1759

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe
Article 36a de la Charte
2^e Avis

Avis en vertu de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal

Le chef de la section géomatique au Service des travaux publics a approuvé, le 19 novembre 1997, en vertu de la résolution CE94 02575 du comité exécutif du 21 décembre 1994 lui déléguant ce pouvoir, la description de ruelles suivantes, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 36a de la Charte:

- Ruelles situées à l'intérieur des quadrilatères mentionnés ci-après et formés des lots suivants du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe, circonscription foncière de Montréal, plus explicitement décrites comme suit:
- Rue Sherbrooke, rue de Jumonville, rue Dickson, rue Monsabré (le lot 21-2135).
 - Rue Sherbrooke, rue Chauveau, rue Dickson, rue Monsabré (le lot 21-2049).
 - Rue Chauveau, rue de Marseille, rue Dickson, rue Monsabré (le lot 21-733).
 - Rue de Marseille, rue Boileau, rue Dickson, rue Monsabré (les lots 21-571 et 21-588).
 - Avenue Pierre-de-Coubertin, rue Desaulniers, rue Dickson, rue Monsabré (les lots 21-451 et 21-460).
 - Rue Desaulniers, rue Hochelaga, rue Dickson, rue Monsabré (le lot 21-314).
 - Rue Sherbrooke, rue Chauveau, rue Dickson, rue Lacordaire (les lots 21-2070).
 - Rue Chauveau, rue de Marseille, rue Dickson, rue Lacordaire (le lot 21-775).
 - Rue de Marseille, rue Boileau, rue Dickson, rue Lacordaire (les lots 21-613 et 21-630).
 - Avenue Pierre-de-Coubertin, rue Desaulniers, rue Monsabré, rue Lacordaire (les lots 21-479 et 21-488).
 - Rue Desaulniers, rue Hochelaga, rue Dickson, rue Lacordaire (le lot 21-356).
 - Rue de Marseille, rue Boileau, rue Lacordaire, rue Louis-Veuillot (les lots 21-668-1 et 21-2039).
 - Avenue Pierre-de-Coubertin, rue Desaulniers, rue Lacordaire, rue Louis-Veuillot (les lots 21-2016 et 21-519-1).
 - Rue Desaulniers, rue Hochelaga, rue Lacordaire, rue Louis-Veuillot (le lot 21-398).
 - Rue de Marseille, avenue Pierre-de-Coubertin, rue Louis-Veuillot, rue Bossuet (les lots 21-2043 et 26-58).
 - Rue Desaulniers, rue Hochelaga, rue Louis-Veuillot, rue Bossuet (les lots 21-440, 26-122, 26-124 et 26-123).
 - Rue Hochelaga, rue de Toulouse, rue Dickson, rue Monsabré (le lot 21-165).
 - Rue Hochelaga, rue de Toulouse, rue Dickson, rue Lacordaire (le lot 21-207).
 - Rue de Toulouse, avenue Souigny, rue Monsabré, rue Lacordaire (les lots 21-53 et 21-70).
 - Rue Hochelaga, rue de Toulouse, rue Lacordaire, rue Louis-Veuillot (les lots 21-249).
 - Rue de Toulouse, avenue Souigny, rue Lacordaire, rue Louis-Veuillot (les lots 21-94 et 21-110).
 - Rue de Jumonville, rue Sherbrooke, rue Lacordaire, rue Louis-Veuillot (le lot 21-2187).
 - Rue de Jumonville, rue Sherbrooke, rue Louis-Veuillot, rue Bossuet (le lot 21-2205).
 - Rue Ontario, rue Lafontaine, rue Viau, rue de Ville-Marie (les lots 5-211, 5-216 et 5-230).
 - Rue Sainte-Catherine, rue Notre-Dame, rue Viau, rue de Ville-Marie (le lot 5-17).
 - Rue Adam, rue Sainte-Catherine, rue de Ville-Marie, rue Vimont (les lots 5-81, 5-89 et 5-97).
 - Rue Sainte-Catherine, rue Notre-Dame, rue de Ville-Marie, rue Vimont (les lots 5-38 et 6-14).
 - Est de la rue Vimont, entre Lafontaine et Adam (les lots 5-193 et 5-205).
 - Est de Vimont, entre Adam et Sainte-Catherine (les lots 5-111, 5-119 et 5-120).
 - Rue Turenne, rue de Jumonville, rue Lacordaire, rue Louis-Veuillot (le lot 21-1413). (97455058)

Le droit à une indemnité ou égard à ces acquisitions doit être exercé par requête devant la Chambre de l'expropriation de la Cour du Québec, dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le deuxième que la Ville est tenue de publier.

Montréal, le 8 décembre 1997

Le greffier,
M^r Léon Laberge

Avis public

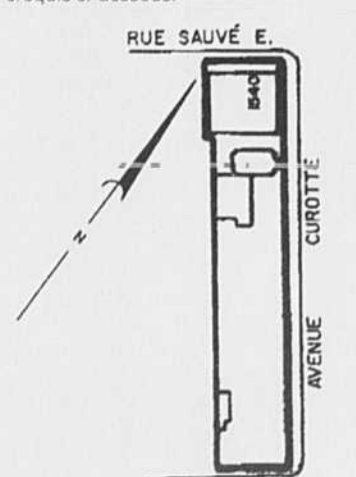
Ville de Montréal

Service du greffe

Étude d'un programme de développement
(Centre de rénovation Major & Major)

Le propriétaire sollicite l'approbation de la Ville de Montréal pour l'agrandissement du bâtiment commercial sis au 1540, rue Sauvé Est.

L'emplacement est situé sur le côté sud de la rue Sauvé, entre les avenues Hamel et Curotte, tel qu'illustré sur le croquis ci-dessous.



Les principales caractéristiques du projet sont:

- Agrandissement du bâtiment vers l'arrière, sur une hauteur d'un étage (6 mètres), devant permettre l'entreposage, en bâtiment fermé, d'une partie des matériaux de construction présentement disposés à l'extérieur; la superficie de l'agrandissement totalisé 817m².

- réfection des façades du commerce existant et relocalisation de l'entrée sur la rue Sauvé;
 - réaménagement des espaces de stationnement en cour latérale et plantation d'arbres sur les limites de la propriété;
 - construction de 2 bâtiments résidentiels d'une hauteur de 2 étages sur une partie de la cour à bois existante.
- Ce projet déroge à la réglementation municipale quant aux:
- usages prescrits, à la hauteur en étages et à la marge arrière pour le volet commercial du projet;
 - aux usages prescrits pour le volet résidentiel.

Conformément au Règlement sur la procédure d'approbation de projets de construction, de modification ou d'occupation et sur la Commission Jacques-Viger (R.R.V.M., c. P-7), toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires sur le projet, en mentionnant le numéro de référence 970049436, au plus tard le 19 janvier 1998, à l'attention du greffier, bureau R-113A, hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal H2Y 1C6.

Pour obtenir la documentation d'information, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 872-5985.

Montréal, le 8 décembre 1997

Le greffier,
M^r Léon LabergeVENTES
EN JUSTICE
Conditions et
renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.

3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

AVIS DE LA
PREMIÈRE
ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: 9021-3653 QUÉBEC INC. «PIZZEDILIC», corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 192, rue Richelieu, St-Jean-sur-le-Richelieu (Québec) J3B 6X6, faillite

AVIS est par les présentes donné que LES ENTREPRISES D'INSTALLATION MATECH INC. a fait cession de ses biens le 26 novembre 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 17^e jour de décembre 1997, à 13 h 30, au bureau du Séquestre Officiel, 5, Place Ville-Marie, 8^e étage, Montréal, Québec.

Ce 26^e jour de novembre 1997.Robert Ste-Marie, CIP
Syndic Administrateur

MOQUIN, MÉNARD,
GROUX, DU TEMPLE INC.
Place Montclair
101, boul. Roland-Therrien
Bureau 500
Longueuil (Québec) J4H 4B9
Tél.: (514) 679-7020

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe
Règlements refondus - Dépôt de la mise à jour 18

Avis est donné que la mise à jour 18 des Règlements refondus de la ville de Montréal a été déposée aux archives de la ville le 5 décembre 1997, date de leur entrée en vigueur.

Le présent avis est donné conformément à l'article 7 du

Règlement sur la refonte des règlements (R.R.V.M., c. R-3).

Montréal, le 8 décembre 1997

Le greffier,
M^r Léon Laberge

LE DEVOIR

LE MONDE

Le HCR est débordé

Le nombre de réfugiés et de personnes déplacées a quadruplé depuis 1980

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Le nombre de réfugiés et de personnes déplacées à la charge du Haut commissariat pour les réfugiés (HCR) a quadruplé depuis 1980, passant de 5,7 millions à 22,7 millions, souligne un rapport biennal qui paraît aujourd'hui: *Les réfugiés dans le monde. Les personnes déplacées: l'urgence humanitaire* (HCR-La Découverte, 298 p.).

L'Iran, le Pakistan et l'Allemagne sont les trois pays qui accueillent le plus de réfugiés (4,5 millions à eux trois). L'Afghanistan, l'un des 21 pays d'où proviennent les réfugiés, fournit le plus fort contingent de personnes forcées de fuir leur pays: 2,7 millions. L'Inde accueille aussi de très nombreux réfugiés mais elle restreint dans certains cas l'accès de l'agence onusienne à des groupes de réfugiés. Depuis 1990, près de dix millions de réfugiés sont retournés dans leur pays d'origine. Le HCR se dit inquiet des pressions croissantes exercées sur lui «pour soutenir des rapatriements qui ne sont ni vraiment consentis ni vraiment sûrs».

L'élan humanitaire face à la détresse flagrante peut être spontané

La réalité est encore plus alarmante si l'on prend en compte des catégories qui, juridiquement, ne cadrent pas dans la définition de réfugié: 30 millions de personnes déplacées — dont 16 millions en Afrique — avec, en plus, le phénomène des apatrides et celui des personnes dont la nationalité est contestée, tels les Russes dans les pays baltes. Rappel est également fait des 2,8 millions de Palestiniens qui dépendent d'une autre agence de l'ONU, l'UNRWA.

Dans sa préface, le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan rappelle un droit fondamental, «celui de vivre chez soi dans la paix et la sécurité». L'un des défis du 21^e siècle sera, écrit la haut-commissaire Mme Sadako Ogata, d'«assurer la protection universelle de tous, en renforçant plus que jamais les liens de la compassion et de la solidarité humaines».

L'élan humanitaire face à la détresse flagrante peut être spontané, comme lorsque en 1992 on avait fait état des deux millions d'enfants morts en Somalie. Le HCR laisse toutefois entendre que, moins est grande la volonté des gouvernements d'intervenir politiquement, plus importants seront les moyens humanitaires proposés, comme une sorte d'alibi. Pour tous ces efforts concentrés sur la Somalie, il faut noter par contraste que presque rien ne fut fait pour les 13 millions d'enfants qui moururent, dans le même temps, dans d'autres pays touchés par des conflits internes.

Seul un plan d'action concertée pourrait éviter que s'accroisse à l'avenir le flot de personnes fuyant leur foyer. Le risque est gros que «peu nombreux seront ceux qui trouveront un refuge sûr». Le HCR suggère cinq pistes pour prévenir la tragédie, au nombre desquelles: la réduction du commerce des armes, la promotion des droits de l'homme et de la démocratie et le renforcement des opérations de maintien de la paix dans les sociétés déchirées par la guerre, tout en prenant soin de «s'assurer que ceux qui sont responsables du départ forcé de millions de gens soient obligés de rendre des comptes». La lutte pour éradiquer la pauvreté entre aussi dans les moyens de prévenir ou d'amenuiser la tragédie, ce qui supposera notamment de «gérer le processus de la mondialisation avec plus d'attention et un souci plus grand d'équité» afin de réduire le fossé croissant entre sociétés «gagnantes» et «perdantes».

Le ton général du rapport ne porte pas à l'optimisme. Les raisons en sont multiples: les demandes d'asile en Europe occidentale ont diminué par exemple de 60 % en cinq ans et «nations riches et pauvres se sont trouvées à l'unisson dans leur même détermination à ne pas accepter les réfugiés», pour dissuader en quelque sorte l'arrivée de ces persécutés sur leur territoire. Les auteurs de ce survol fournissent des cartes indiquant les principales zones où sont concentrés les réfugiés et celles où se trouvent les personnes déplacées (près d'un million en Colombie). Ils signalent que les frontières que l'on scelle pour empêcher les fuyards de gagner d'autres pays mènent aussi à des situations tout aussi tragiques ou les agences (HCR ou autres) éprouvent de la difficulté à remplir leur mission.

Comme il l'avait fait en 1995, le HCR précise que «le régime international de protection des réfugiés, laborieusement élaboré depuis le début du 20^e siècle, est aujourd'hui soumis à une pression sans précédent».

EN BREF

Un premier maire noir pour Houston

Houston (Reuter) — Lee Brown, ancien responsable des services antidrogue américains, est devenu samedi le premier maire noir de Houston en l'emportant sur le magnat du pétrole Rob Moshbacher au second tour de scrutin. Brown a obtenu 53 % des suffrages, contre 47 % pour son adversaire. Quatrième ville des États-Unis, Houston compte près de deux millions d'habitants — Noirs, Blancs et hispaniques. Les deux hommes se présentaient sans étiquette politique mais le président Bill Clinton avait apporté son soutien à Lee Brown. Lee Brown, 60 ans, fils d'un métayer de l'Oklahoma, a été directeur du service de contrôle national de la lutte antidrogue de la Maison-Blanche durant le premier mandat de Bill Clinton. Il avait auparavant dirigé les polices d'Atlanta, de Houston et de New York. Rob Moshbacher, 46 ans, président d'une compagnie pétrolière fondée par son père, Robert Moshbacher, qui fut secrétaire au Commerce sous la présidence de George Bush.

Meurtre sectaire en Ulster

Belfast (AFP) — La police d'Irlande du Nord a indiqué hier que le meurtre, dans la nuit de vendredi à samedi, d'un catholique dans la banlieue de Belfast était d'origine sectaire, le premier depuis que l'IRA a décrété un cessez-le-feu le 20 juillet. Les milieux catholiques mettent en cause une milice paramilitaire protestante extrémiste, la Force des Volontaires Loyalistes (LVF), opposée au cessez-le-feu observé par les loyalistes en Ulster depuis 1994 ainsi qu'aux pourparlers qui se tiennent depuis fin septembre entre représentants des communautés catholique et protestante. La victime, Gerry Devlin, un président de club sportif de 36 ans, père de deux enfants, a été abattu de quatre balles dans la tête dans une localité proche de Belfast. La LVF avait déjà été rendue responsable d'un précédent assassinat d'un catholique cette année en Ulster. Un responsable du principal parti unioniste d'Irlande du Nord a lui-même implicitement reconnu dimanche que l'exécution portait la signature des paramilitaires dissidents de son camp.

Élection présidentielle en Serbie

Le poulin de Milosevic mène

Cette élection, qui se déroulait deux mois après un vote invalidé en raison d'une participation insuffisante, avait pour enjeu le renforcement du pouvoir de Slobodan Milosevic, devenu président de la République Fédérale de Yougoslavie ou la radicalisation prônée par l'ultra-nationaliste Seselj.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Belgrade — Le taux de participation à la présidentielle en Serbie a dépassé les 50 % requis pour que le scrutin soit valide, a annoncé hier soir le Parti socialiste (SPS) de Slobodan Milosevic. Les résultats concernant environ 10 % du corps électoral font apparaître une nette avance du socialiste Milan Milutinovic sur le candidat du Parti radical (SRS, ultra-nationaliste) Vojislav Seselj et Vuk Draskovic, chef du Mouvement serbe du renouveau (SPO, droite nationaliste), a indiqué le porte-parole du SPS, Ivica Dacic.

Sept candidats étaient en lice, dont deux favoris, Milutinovic — un fidèle de Slobodan Milosevic — et Seselj. Vuk Draskovic, faisait figure d'outsider.

Le scrutin avait pour enjeu le renforcement du pouvoir de M. Milosevic, devenu en juillet président de la République Fédérale de Yougoslavie (RFY - Serbie et Monténégro), ou la radicalisation de la Serbie prônée



Corvée de bois de feu dans la région du Kosovo

ZIVKO JANEVSKI REUTERS

par l'ultra-nationaliste Seselj. Cette élection se déroulait deux mois après un vote invalidé en raison d'une participation insuffisante.

Selon l'Office serbe des statistiques, cité par la télévision, la participation avoisinait «dans plusieurs villes» les 50 % dès 18h. À 16h, elle avait été estimée à 35 % par le Centre pour des élections libres et la démocratie (CESID). Cette organisation non gouverne-

mentale avait des observateurs dans 10 % des 9827 bureaux de vote. La commission électorale centrale n'avait communiqué aucun chiffre au moment de la clôture des bureaux. Le CESID a relevé plusieurs irrégularités, notamment des bureaux où l'on pouvait voter sans présentation d'une pièce d'identité. À Presevo (sud), un scrutateur du SPO, Perica Velickovic, a été arrêté pour avoir

empêché une personne de voter pour les autres membres de sa famille, selon cette source. Dans l'est, à Dupljani, une bagarre a opposé socialistes et ultra-nationalistes après une tentative de fraude massive.

Des membres de la commission électorale locale ont tenté d'introduire dans les urnes 600 bulletins au nom de personnes vivant à l'étranger, a indiqué le CESID. Il n'a pas pu préciser qui des socialistes ou des radicaux avait tenté de bourrer les urnes. Une bagarre a éclaté entre membres des deux camps et la police a dû intervenir pour les séparer, a dit le porte-parole du CESID, Marko Blagojevic.

«J'espère gagner au premier tour», a dit pour sa part M. Seselj. Quant à M. Draskovic, il s'attendait à «un meilleur résultat» qu'en septembre, lorsqu'il avait été éliminé au premier tour.

Une trentaine d'experts de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont suivi le déroulement du vote. Ils avaient pour mission de vérifier si les «lacunes» constatées lors de l'élection de septembre-octobre avaient été comblées, selon Melissa Fleming, porte-parole de l'OSCE.

Au Kosovo, les 1,8 million d'Albanais de souche ont boycotté le scrutin dans leur immense majorité. Fin novembre, des affrontements entre des Albanais et la police serbe avaient fait dans cette région quatre morts, dont un policier, et six blessés.

L'opposition démocratique rassemblée autour de l'ancien maire de Belgrade a boycotté cette fois encore le scrutin.

AFRIQUE

Triste record des bébés séropositifs

REUTER

Abidjan — L'Afrique détient le triste record du nombre de bébés séropositifs et sur dix enfants chez lesquels le sida se déclare, neuf sont africains, rapporte le Réseau de surveillance de la pandémie du sida (MAP).

Le groupe dresse un sombre tableau de la situation en Afrique mais souligne qu'un renforcement du dépistage volontaire et de la prévention précoce contribueraient à réduire la propagation du virus.

Dans le monde, les deux-tiers des séropositifs, estimés à 30,6 millions, sont africains. «Sur dix femmes enceintes séropositives, huit sont africaines», a dit Daniel Tarantola, directeur du programme international de lutte contre le sida de la Harvard School of santé publique et co-président du MAP.

Sur les neuf millions d'enfants laissés orphelins par le sida, 7,4 millions sont africains, a encore indiqué le MAP lors d'une conférence de presse organisée à la veille de l'ouverture, hier soir à Abidjan, de la 10^e conférence internationale sur les maladies sexuellement transmissibles (MST) et le sida en Afrique. La conférence doit se poursuivre jusqu'au 11 décembre.

Isaac Bibila Macauley, du ministère camerounais de la Santé publique, a déclaré qu'un tiers des femmes enceintes examinées dans les dispensaires de son pays étaient séropositives mais que le taux de propagation du virus se stabilisait.

Le MAP a souligné qu'il faut mettre l'accent sur la prévention et certains spécialistes du sida ont estimé que l'Ouganda, qui importe des millions de préservatifs féminins et dont le gouvernement attache une grande importance à la lutte contre le sida, pourrait être considéré comme un modèle.

La trithérapie est prometteuse mais chère

«En Ouganda, nous assistons à une baisse du nombre de cas de sida chez les 15 à 19 ans», a noté Peter Way, analyste de données au bureau des statistiques des États-Unis.

Le Cameroun et le Zimbabwe encouragent l'utilisation du préservatif et l'usage de ce dernier s'est accru en Afrique du Sud où la proportion de séropositifs a fortement augmenté. En Afrique australe, la proportion de femmes enceintes séropositives atteint ainsi 45 %.

«Nous devons convaincre les gens d'acheter des préservatifs plutôt que de les distribuer», a dit Daniel Tarantola, qui estime que cela entraînerait une meilleure implication de la population. Le MAP veut aussi réduire la proportion de MST, qui rendent les personnes plus vulnérables au sida.

Une étude à Mwanza, en Tanzanie, a montré que la séropositivité avait baissé des deux tiers dans une communauté où l'on s'était efforcé de

prévenir et de guérir les MST. Hiroshi Nakajima, directeur de l'Organisation mondiale de la santé, a indiqué de son côté qu'il prônerait une «approche pluridisciplinaire» de la pandémie mêlant financement de la santé publique, développement et facilité d'accès aux établissements de prévention et de soins et accentuation d'une politique de santé destinée aux femmes. «Nous avons une véritable chance d'éliminer la transmission de la mère à l'enfant», a-t-il dit hier. «Dans les pays développés, l'introduction des antirétroviraux par la trithérapie ont abouti à une réduction importante des taux de mortalité. Leur usage s'est révélé extrêmement efficace dans la limitation de la transmission de la mère à l'enfant», a poursuivi Nakajima. Mais le coût de la trithérapie fait du renforcement de la coopération avec les pays en voie de développement notre tâche principale», a-t-il noté.

Rwanda: une commission belge dénonce l'ONU et Bruxelles

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bruxelles — Une commission d'enquête parlementaire belge a adopté un rapport dénonçant la responsabilité des autorités de Bruxelles et des Nations unies dans le génocide des Tutsis et des Hutus modérés au Rwanda, qui a fait entre 500 000 et 800 000 morts au printemps 1994. «C'est la première fois que des parlementaires disent publiquement que la communauté, nationale et internationale, a failli», a déclaré l'un des membres de la commission, le sénateur Alain Destexhe.

Selon M. Destexhe, ce rapport, «très dur et intransigent», met directement en cause la responsabilité du premier ministre belge Jean-Luc Dehaene, et des ministres belges des Affaires étrangères (Willy Claes) et de la Défense (Leo Delcroix) de l'époque. Ce rapport de 1000 pages rédigé après dix mois d'investigations, devrait en susciter d'autres, selon M. Destexhe, notamment en France et aux

Nations unies, afin d'arriver à la reconnaissance officielle des responsabilités internationales dans le drame rwandais.

Interrogé sur les suites de ce rapport, qui fera prochainement l'objet d'un vote en session plénière, M. Destexhe a déclaré que les instances devraient «prendre leurs responsabilités».

Cette affaire a commencé pour la Belgique en octobre 1993 avec l'envoi d'une mission de paix au Rwanda, une ancienne colonie belge.

Selon la commission d'enquête, la Belgique a été informée en janvier 1994 de la préparation d'un massacre. En avril 1994, un groupe de dix Casques bleus belges sont massacrés dans une caserne, dans la quasi-indifférence des forces de paix des Nations unies présentes sur place. La Belgique décide alors de se retirer du Rwanda, et fait pression sur les Nations unies pour qu'elles en fassent de même, ce qui aura lieu. Ce désengagement ouvre alors la porte au massacre, perpétré entre avril et mai 1994.

Mary Robinson en oublie la diplomatie

AGENCE FRANCE-PRESSE

Kigali — Le haut-commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme, Mary Robinson, a brisé hier le silence diplomatique sur la situation au Rwanda, formulant de violentes critiques à l'égard du gouvernement.

L'ancienne présidente irlandaise, qui effectuait sa quatrième visite dans le pays depuis le génocide de 1994, a

exprimé son désaccord profond avec l'évolution de la situation, condamnant en particulier «l'absence de politique volontariste de réconciliation» au terme d'un séjour de trois jours dans le pays.

Dans un communiqué rendu public juste avant de monter dans l'avion qui l'emmenait vers Kampala, Mme Robinson a noté l'existence de «sérieuses violations des droits de l'homme, telles que les arrestations arbitraires, les dé-

tentions arbitraires prolongées et une sérieuse surpopulation» dans les prisons.

Le Haut Commissaire a reconnu que les violences attribuées aux extrémistes hutus s'étaient multipliées, mais s'est insurgée contre l'augmentation des «violences liées à l'Armée patriotique rwandaise (APR)» et la concentration chronique de «pouvoir politique et du processus de prise de décisions» dans le pays.

Albright part en tournée sur le continent

REUTER

Paris — Le secrétaire d'État Madeleine Albright entame aujourd'hui une tournée d'une semaine dans sept pays africains pour illustrer le nouvel intérêt des États-Unis pour un continent longtemps négligé par Washington.

Signe de l'intérêt croissant que portent les États-Unis au continent noir, le chef de la diplomatie s'y rend un peu moins d'un an après son entrée en fonction, alors que son prédécesseur,

Warren Christopher n'avait effectué qu'une seule visite en Afrique subsaharienne, juste avant de quitter son poste en octobre 1996.

Le programme du secrétaire d'État comporte certaines étapes quasiment incontournables, comme l'Afrique du Sud ou l'Éthiopie, où se trouve le siège de l'Organisation de l'Unité africaine.

Madeleine Albright prononcera un important discours devant l'OUA à Addis Abeba. Son voyage devrait aussi la mener dans plusieurs pays à l'instabilité

chronique d'Afrique centrale comme le Rwanda, la République démocratique du Congo, l'Angola, ainsi qu'en Ouganda et au Zimbabwe.

L'administration américaine a défini les trois objectifs essentiels de cette tournée: faire avancer les intérêts de Washington dans la région des Grands-Lacs, établir des relations avec une nouvelle génération de dirigeants africains et s'adresser directement aux Africains par l'intermédiaire de rencontres avec la population.

L'espion qui a failli provoquer une guerre

Une star du Mossad?

AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — L'agent des services de renseignement israélien (Mossad) qui a failli déclencher une guerre contre la Syrie en falsifiant ses rapports, était une star du Mossad, selon ses collègues.

La justice israélienne a autorisé samedi soir la publication de l'identité de Yehud Gil, 63 ans mais pas sa photographie. Arrêté il y a deux semaines, il doit être jugé pour faute grave, vol, et transmission d'informations ayant mis la sécurité de l'État en danger.

Selon les médias, l'ancien espion a reconnu avoir falsifié des informations sur la Syrie, ce qui avait failli provoquer à la mi-1996 une confrontation armée entre les deux pays.

Ses anciens collègues l'ont décrit dimanche comme un agent presque légendaire du Mossad. Pratiquant l'arabe et plusieurs langues européennes, il était réputé pour sa capacité à recruter des agents et à extorquer des informations à des interlocuteurs réticents.

Il donné des cours aux futurs agents du Mossad sur le thème «l'art du mensonge».

Fils d'un officier de l'armée italienne et ayant grandi en Libye, Gil avait rejoint le Mossad en 1970 et s'était vu imposé comme un agent exceptionnel, appuyant notamment sa réputation sur le recrutements d'informateurs à Damas.

Selon des sources au sein des services secrets cités dimanche par la presse, il aurait été déçu de voir des agents plus jeunes que lui grimper plus vite dans la hiérarchie du Mossad.

La grève est terminée

Jérusalem — Les syndicats israéliens ont mis un terme hier soir à l'un des conflits sociaux les plus durs de l'histoire d'Israël en appelant les employés du secteur public, en grève depuis cinq jours, à reprendre le travail.

Le chef de la centrale syndicale Histadrout, Amir Peretz, a appelé à la reprise du travail dès dimanche à 22h. Quelque 700 000 travailleurs du secteur public, soit près d'un tiers de la population active, étaient en grève depuis mercredi.

Cette décision intervient après la conclusion d'un accord de principe entre les syndicats et le gouvernement sur une réforme des fonds de pension, objet de la grève.

Les deux parties discutaient encore hier soir pour parvenir à un accord formel, selon la télévision israélienne. D'ores et déjà, la Histadrout a obtenu du gouvernement qu'il ne modifie pas un accord conclu avec la précédente direction travailliste. Le gouvernement du premier ministre, Benjamin Netanyahu, jouait cet accord trop coûteux.

Agence France-Presse

Organisation de la conférence islamique

La Turquie est dans le collimateur

AGENCE FRANCE-PRESSE

Téhéran — Les chefs de la diplomatie des pays islamiques ont approuvé hier les résolutions qui seront adoptées par le sommet de Téhéran prévu demain, après de vifs débats sur la coopération entre Israël et la Turquie et les opérations de l'armée turque en Irak.

Cent quarante-deux résolutions, un record dans l'histoire de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), seront présentées au 8^e sommet de l'organisation, qui se tiendra pour la première fois en Iran jusqu'à jeudi.

La coopération militaire entre la Turquie et Israël, ainsi que les incursions de l'armée turque dans le nord de l'Irak visant les séparatistes kurdes turcs, ont suscité les débats les plus intenses au cours de la réunion ministérielle préparatoire, qui devait se terminer dimanche soir.

Les textes de compromis adoptés après deux jours de travaux condamnent la politique d'Ankara, mais sans mentionner explicitement la Turquie, membre important de l'organisation islamique.

L'OCI exprime ainsi sa «grave préoccupation du fait que certains pays membres soient en train d'établir une coopération militaire avec Israël», selon le texte adopté hier.

É D I T O R I A L

Scénarios et consensus

Gilles Lesage

Le gouvernement du Québec n'a pas le choix. À la suite du jugement de la Cour suprême concernant les dépenses de tiers (affaire Libman), il doit soit rétablir la loi sur la consultation populaire (référendum) et, probablement, la loi électorale, dans leur intégralité antérieure, en invoquant la clause dérogatoire; ou modifier les deux textes dans le sens suggéré par le tribunal; ou faire un amalgame de diverses solutions de rechange.

Après avoir fait mine d'agir sans délai en utilisant la clause dite non-obstant, le gouvernement a entrepris, avec bon sens, de se raviser. Le fameux article 33 de la Charte canadienne de 1982 fait bien partie de l'arsenal, mais celui-ci compte également bien d'autres munitions. Comme il n'y a pas péril imminent en la demeure — pas d'élection générale avant plusieurs mois, pas de référendum avant le tournant du siècle — il vaut la peine de faire un minutieux inventaire des armes disponibles, afin de choisir la ou les répliques les plus adéquates.

C'est la démarche que le ministre responsable a annoncée, avec la formation d'un comité d'experts, présidé par l'ancien directeur général des élections, Pierre-F. Côté (qui a lui-même révisé son premier jugement sur la nécessité de la clause-bombe nucléaire). Mais Guy Chevrette s'est arrêté à mi-chemin. Au lieu de s'engager à tenter de dégager un consensus, ainsi que le Québec en a pris l'habitude depuis une génération en ces matières névralgiques, il en fait désormais une affaire strictement gouvernementale, voire partisane.

Après en avoir délibéré avec les militants péquistes, M. Chevrette a en effet annoncé qu'à la réception du rapport de M. Côté, à la mi-janvier, lui et son collègue de la réforme parlementaire, Jean-Pierre Jolivet, feront une tournée dite ministérielle, de la mi-février à la mi-mars. De sorte qu'alors, à la reprise des travaux sessionnels de l'Assemblée nationale, le gouvernement pourra sans délai proposer ses choix, ses solutions, son projet de loi. Sans se soucier de ce que l'opposition parlementaire en pense, mais en se drapant commodément dans le précieux tissu de l'héritage de René Lévesque.

C'est là que le bât blesse. La réforme électorale et parlementaire n'est pas une réforme comme les autres. S'agissant de partis en lutte constante pour le pouvoir, à conquérir ou à conserver, l'arrière-plan partisan est certes inévitable. Mais pour que le renou-

veau souhaité soit valable et durable, et pour qu'il soit accepté par ceux-là mêmes qui doivent le mettre en œuvre, le gouvernement (libéral ou péquiste, d'ailleurs) a pris l'habitude de rechercher, non pas une illusoire unanimité, mais un consensus social solide. Ce n'est pas toujours facile, les compromis sont parfois fort boiteux, mais les résultats d'ensemble sont remarquables depuis vingt ans.

Au lieu de jouer avec ses billes dans sa cour, laissant les libéraux, les adéquistes et tous les tiers partis en faire autant dans leurs enclos, le gouvernement devrait s'employer dès maintenant à la seule démarche qui s'impose, respectueuse de la tradition québécoise. Sur réception du rapport Côté, ce ne sont pas les seules troupes péquistes que les ministres devraient sensibiliser et amener, mais tous les Québécois que préoccupe le jugement de la Cour suprême, qui cherchent des solutions et veulent en profiter pour relancer des projets. Ainsi que le chef de l'ADQ, le député Mario Dumont, l'a fait récemment à l'Assemblée.

La «consultation» que M. Chevrette veut faire devrait être sous l'égide de la Commission parlementaire des Institutions, ainsi que le député libéral de Laurier-Dorion, Christos Sirros, l'a suggéré au ministre. Au lieu de s'en moquer comme il l'a fait, M. Chevrette devrait saisir cette perche, innover. Le précieux legs de M. Lévesque dont il se réclame à bon droit n'est pas l'apanage exclusif des péquistes. Il fait consensus, au-delà des tranchées partisanes.

À la lumière des incidents référendaires d'octobre 1995 et du récent jugement de la Cour suprême, la double et précieuse réforme de 1977-1978 a besoin d'un vigoureux *aggiornamento*. La crédibilité du Québec est en cause. Toutes les bonnes volontés doivent être associées au débat, d'autant que le gouvernement veut y ajouter d'autres projets, dont celui d'une carte d'électeur. Démarche complexe et délicate, quoique impérieuse.

M. Chevrette a évoqué cinq scénarios. Il en manque un, le plus difficile et important: celui du consensus à refaire. S'il est impossible, il saura toujours temps de blâmer qui de droit.

La réforme électorale et parlementaire ne peut être partisane

Industrie au banc des accusés

Jean-Robert Sansfaçon

Qui doutait que l'industrie de la restauration fût un des hauts lieux d'évasion fiscale? En marge des travaux de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, l'an dernier, le ministère des Finances avait publié une étude qui nous apprenait que la restauration était le second secteur le plus affecté par ce fléau, immédiatement derrière celui de la construction. Des 4,7 milliards de chiffre d'affaires attribué à la restauration en 1994 (excluant la vente d'alcool), on évaluait à plus du quart, soit 1,3 milliard, la portion des activités échappant au fisc. Une perte de revenus de l'ordre de un demi-milliard pour le seul gouvernement provincial. Ce n'est donc pas d'hier que restaurateurs, employés et fournisseurs se font les complices de ces pratiques illégales dont le résultat est de faire porter le fardeau des services publics sur le reste de la population.

Peu de gouvernements s'étaient attaqués à ce fléau avec autant d'acharnement que l'équipe qui dirige présentement à Québec. La lutte ne passe malheureusement pas toujours par le respect de la vie privée, notamment en ce qui touche au couplage de fichiers informatiques, et elle s'acharne parfois sur des individus qui n'ont rien du criminel. En revanche, lorsqu'elle vise des secteurs entiers du marché qui profitent de l'absence de contrôle de l'État pour déjouer les règles à leur profit, alors elle recueille l'appui populaire.

À partir du 1^{er} janvier, la nouvelle loi rendant obligatoire la déclaration écrite des employés à pourboires pour chaque période de paie devrait permettre de suivre de plus près l'évolution des revenus des employés, mais aussi ceux des restaurateurs.

Selon une évaluation récente, il n'y aurait que 14 % des 600 millions de revenus de pourboires déclarés à l'impôt au cours d'une année. À court terme, cette évasion fiscale laisse plus d'argent dans les poches des employés, mais elle les marginalise par rapport à l'ensemble de la société et les prive des avantages

sociaux normalement consentis à tout salarié, tels l'admissibilité à la rente de retraite, une paie de vacances, la pleine compensation en cas de maladie, des prestations d'assurance-emploi raisonnables, des prestations de la SAAQ ou de la CSST conformes à leurs revenus réels.

Du côté des restaurateurs, Québec espère récolter, à terme, trois fois plus qu'auprès des employés. Bien sûr, certains restaurateurs râlent, et on sait que leur insatisfaction ne tient pas qu'à des problèmes de comptabilité. Ils protestent parce qu'ils paieront plus d'impôt et devront contribuer aux avantages sociaux de leurs employés, mais aussi parce que, pour certains d'entre eux, le nouveau régime rendra plus difficile le recours à des tactiques d'évasion fiscale.

Pour que la transition se fasse en douce, Québec a prévu prendre à sa charge pendant trois ans la *totalité des contributions sociales supplémentaires des employeurs*, y compris la part de l'employeur au régime d'assurance-emploi fédéral. Un cadeau de 67 millions par année consenti aux restaurateurs par rapport à des revenus fiscaux supplémentaires d'une centaine de millions. Ce qui, dans un premier temps, laissera tout au plus quarante millions nets à l'État, soit moins que le coût des crédits consentis aux employeurs. Mais une fois écoulées les trois années de transition, les restaurateurs devront assumer eux-mêmes leur part des contributions sociales, ce qui n'est qu'équité.

La déclaration des pourboires en fonction du chiffre d'affaires n'empêchera jamais les plus fûtés de trouver quelque autre moyen d'échapper au fisc, notamment en s'entendant avec des employés pour que la totalité de leur travail soit soustraite à la connaissance des autorités. Une évidence qui devrait convaincre le ministère du Revenu de la nécessité de redoubler d'ardeur pour éviter que ces fraudeurs invétérés continuent de livrer une concurrence déloyale à leurs voisins.

L E T T R E S

Itinérance et finance

Vingt dollars l'heure, c'est le revenu net moyen dont se vante l'homme qui nourrissait les parcmotards, que Caroline Montpetit a rencontré (*Le Devoir*, 22 novembre 1997).

Cela étaye les dires de Costopoulos, anthropologue de l'itinérance (UdeM), qui, après des années d'observations scientifiques, atteste qu'il est souvent aussi payant de quêter que de travailler à Montréal. Ses études révèlent que les itinérants

viennent de très loin pour quêter ici. D'un maximum de 200 personnes qui vivent, dorment et mangent dans la rue pendant l'hiver, leur nombre passe à environ 2000 pendant l'été: «À Montréal, les gens donnent plus d'argent plus facilement quand on quête dans la rue. S'il y a une urgence, on peut toujours se rendre à un CLSC et on va avoir de l'aide. Si on est malade, on va être amené à l'hôpital même si on n'a pas d'assurance ni d'argent. La police est moins agressive et les gens sont plus tolérants» (entre-

vue avec Pierre Duchesne, SRC, juillet 1996).

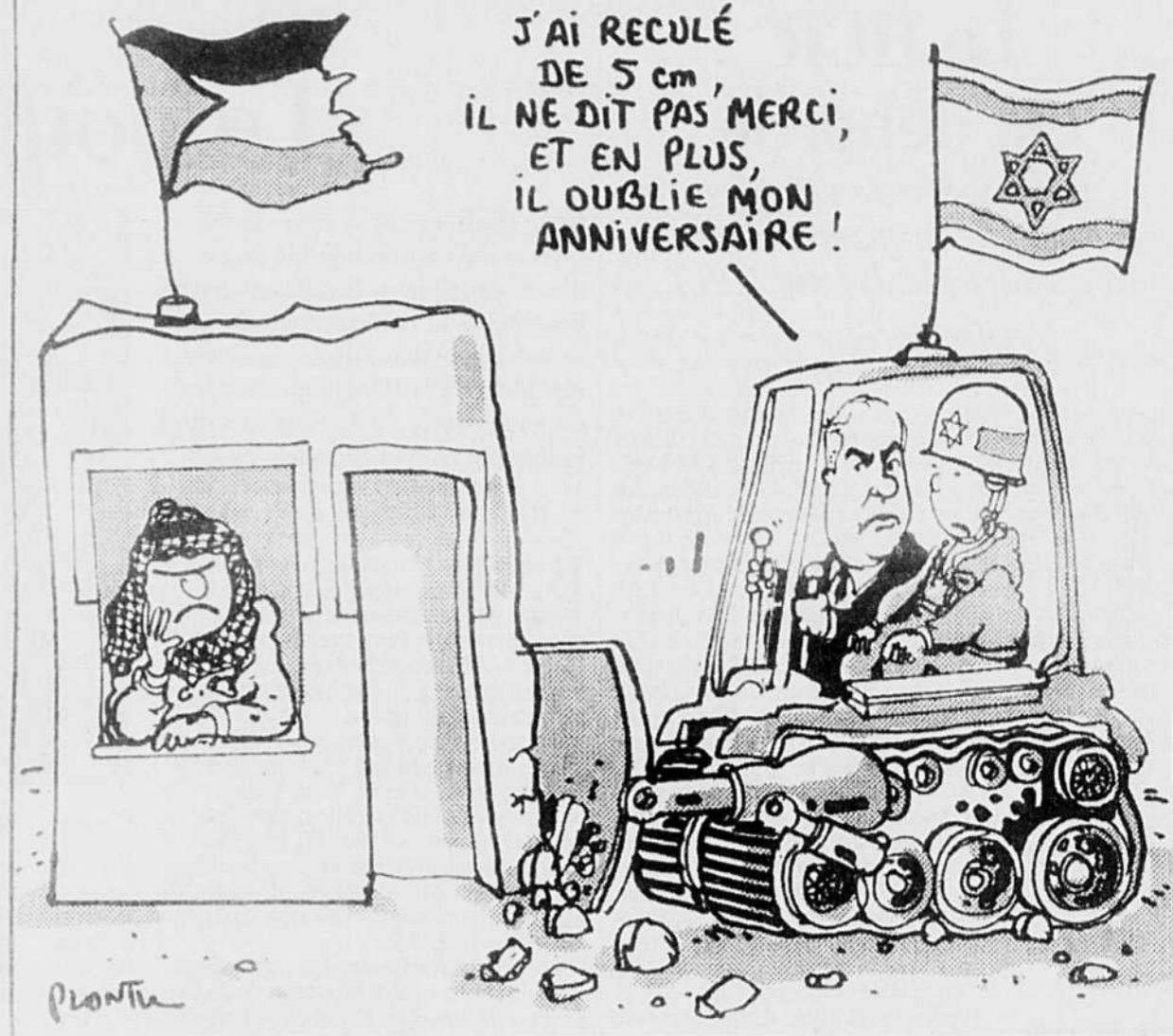
Je constate que les intervenants bien intentionnés ont tendance à fonctionner comme si rien n'avait changé depuis Dickens, Hugo et Zola.

Pourtant, les données amassées sur le terrain doivent alimenter la réflexion et déboucher sur de nouvelles priorités en matière de charité.

Claudette Jobin

Présidente, Fondation des femmes pour la société et l'environnement Montréal, 27 novembre 1997

Les 50 ans d'Israël



LE MONDE

Population flottante

Pékin — La municipalité de Pékin a lancé le mois dernier une vaste opération de recensement de sa population dite «flottante». C'est-à-dire des gens qui ne sont pas nés à Pékin et qui n'ont en principe pas le droit d'y habiter et d'y travailler.

On évalue à trois millions le nombre de personnes qui vivent à Pékin dans une semi-clandestinité parce qu'elles ne détiennent pas de permis officiel de résidence dans la capitale. À Shanghai, on les estime à quatre millions, pour une population officielle de 13 millions d'habitants.

Depuis l'avènement de la république populaire de Chine, en 1949, un système de permis de résidence est en vigueur qui limite la mobilité de la main-d'œuvre et fixe à chacun son adresse permanente. En vertu de ce système, les personnes nées à la campagne n'ont pas le droit d'habiter en ville — sauf dérogation accordée au cas par cas pour raison matrimoniale ou familiale. Mais en dépit de la réglementation, des milliers de gens affluent des campagnes vers les grandes villes à la recherche d'un emploi, attirés par l'essor économique des grands centres. Selon les chiffres officiels disponibles, la «population flottante» dans toute la Chine se situerait autour de 70 millions de personnes.

Régulièrement, les grandes villes font la chasse aux clandestins et expulsent par milliers ceux sur lesquels la police parvient à mettre la main. Les plus faciles à repérer sont les sans-abri, fraîchement arrivés, que l'on rencontre devant les gares ferroviaires et routières. L'an dernier, la police de Pékin a chassé de la ville près de 280 000 marchands ambulants en infraction au règlement de résidence.

À Pékin, ces gens venus de la campagne sont mal vus des habitants «de vieille souche» — qui sont, du reste, eux aussi pour la plupart descendants

de paysans établis en ville avant la prise du pouvoir par les communistes. On impute aux «flottants» la montée de la délinquance, les vols de vélos sur les parkings et de porte-monnaie dans les autobus. Bien que le marché du travail devienne de plus en plus ouvert dans les grandes villes chinoises, les ruraux, dépourvus de qualifications, n'y sont pas les bienvenus.

Malgré un exode massif des campagnes vers les villes, la Chine est loin de connaître le dépeuplement rural. Car la population chinoise — 1 milliard 200 millions d'habitants — est encore à 80 % rurale et les campagnes enregistrent au contraire un excédent de main-d'œuvre qui va en s'aggravant. Cette année, on estime que ce surplus est d'environ 130 millions de personnes — soit envi-

ron le quart de la main-d'œuvre rurale — et ce chiffre pourrait monter à 370 millions en l'an 2000. La surpopulation rurale est le résultat de plusieurs facteurs: manque de surface arable, croissance démographique moins bien maîtrisée que dans les grandes villes où la politique de l'enfant unique est généralement observée, amélioration de la productivité agricole. Les industries rurales ne sont plus capables d'absorber le surplus de main-d'œuvre issue des campagnes.

On prévoit que la main-d'œuvre rurale excédentaire, faute de trouver du travail dans son lieu de résidence assigné, va poursuivre sa migration vers les grandes villes comme Pékin, Shanghai ou Canton, déjà surpeuplées et surtout sous-équipées pour les recevoir.

Si l'on ajoute à cela les millions de chômeurs qui viennent grossir les rangs des demandeurs d'emploi dans les grands centres industriels — 30 millions de personnes qui pourraient se retrouver sur le pavé à la suite de la restructuration des entreprises d'État —, cela donne la mesure de l'ampleur de la crise qui couve.

Pour s'attaquer au problème de la

migration des paysans vers les centres urbains, les autorités chinoises ont annoncé leur intention d'assouplir et de réformer le système de permis de résidence. Il ne s'agit pas d'ouvrir grand les portes des métropoles aux ruraux mais plutôt de canaliser cette population «flottante» vers les petites villes d'environ 20 000 habitants. Il y a en Chine environ 18 000 villes de cette taille, qui devront, avec l'aide du gouvernement, adopter des plans d'urbanisation et de développement pour intégrer et fixer les migrants.

Pour l'heure, 450 petites villes ont été choisies pour servir de test à la réforme du permis de résidence. Les personnes qui y vivent «illégalement» depuis au moins deux ans et qui y ont un emploi ou un revenu stables verront leur situation régularisée. En outre, 57 petites villes serviront de laboratoire pour une réforme en profondeur du système de permis de résidence devant mener à l'urbanisation de millions de paysans. L'objectif est d'urbaniser 26 millions de personnes par an.

Le système de permis de résidence interdirait en principe aux Chinois de travailler en dehors de leur localité de naissance et prive les contrevenants des services sociaux normalement offerts aux travailleurs: soins médicaux, logement, écoles pour les enfants. Lors des massifs déplacements de population des villes vers les campagnes durant les années de la révolution culturelle, la grande préoccupation des citadins était de ne pas perdre leur permis de résidence dans leur ville natale. Il y a toujours eu, pour une petite minorité, des moyens de contourner le système. En faisant jouer des relations, en passant par «la porte d'en arrière», comme le dit l'expression chinoise, ou encore, en y mettant le prix. Mais toute la structure d'encadrement de la société par l'État étant en train de s'effriter, les ouvriers et employés chinois découvrant de plus en plus la précarité, beaucoup de citadins croient aujourd'hui que l'abolition pure et simple du système de permis de résidence est, à brève échéance, inévitable.

À PROPOS

... des touristes américains chez nous

En dépit de la dévaluation de 16 % du dollar canadien depuis 1991, qui a rendu le Canada d'autant plus attrayant pour la clientèle américaine, le volume des voyages en provenance des États-Unis a peu varié au cours des dix dernières années. En 1995, le nombre de voyages que les Américains ont effectués au Canada a battu un record de neuf ans et atteint 13 millions de voyages d'au moins une nuit, ce qui représente le plus gros volume enregistré depuis l'Exposition de Vancouver en 1986. Toutefois, ce volume ne représentait qu'une augmentation de 10 % par rapport à 1992, lorsqu'il a été au plus bas de la décennie.

Les Américains qui se rendent au Canada dépensent beaucoup moins et séjournent moins longtemps que les Canadiens qui se rendent aux États-Unis. En 1995, les Américains ont effectué cinq voyages d'au moins une nuit au Canada sur 100 personnes, alors que les Canadiens ont effectué 50 voyages de ce type aux États-Unis. Les Canadiens sont attirés par les États-Unis toute l'année, mais les Américains n'envoient le Canada que comme une destination de printemps ou d'été.

Warren Clark, *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, été 1997.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIALD

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAFON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

En réponse à un texte de Stéphane Baillargeon

Le Musée d'art contemporain,
un «cancer», vraiment?Pour un cancer, fort étrangement, le musée a remporté
tout dernièrement plusieurs prix honorifiques

MANON BLANCHETTE

Directrice des communications et du marketing
du Musée d'art contemporain de Montréal

«**Q**ue pouvons-nous faire, Monsieur le professeur, pour trouver grâce à vos yeux, dites-le nous? Il fut un temps où une pomme suffisait! Aujourd'hui, devant tant de pédagogie déployée, nous sommes sans voix. Surtout que notre bulletin des années précédentes ne nous donnait certes pas le qualificatif de «cancer» de votre classe des musées. Outre au *Devoir*, *De fougue et de passion* nous avait bien semblé plaie à la critique de langue anglaise et tout au moins à la critique électronique.

Et le soir du vernissage, nous avons bien compté plus de 1200 personnes intéressées. De plus, la fréquentation actuelle de l'événement nous signale toujours un intérêt soutenu du public.

Vraiment, Monsieur le professeur, il semble que c'est à vous seul que nous ne plaisons pas. En fait, peut-être n'avons-nous pas été inscrits avec vous dans la bonne discipline car le vocabulaire que vous utilisez nous laisse croire que vous êtes plutôt un spécialiste de la charcuterie: «Saucissons», «Saucisses au musée»... , tout cela ne serait-il qu'un immense quiproquo?

Dans les derniers rapports annuels du musée, vous constaterez que contrairement à ce que vous affirmez, le Musée d'art contemporain achète régulièrement des œuvres et reçoit des dons d'œuvres. Mentionnons quelques chiffres qui vous ont échappé. En 1996, grâce à la générosité d'individus qui aiment le musée et l'art contemporain, le MACM a reçu pour une valeur de 1 259 108 \$ en dons d'œuvres d'art et a acheté pour 485 738 \$, montant moyen généralement dépensé chaque année. Au prix de sacrifices et grâce à une gestion de fer, nous poursuivons notre mandat de musée qui collectionne des œuvres principalement québécoises. De plus, M. Baillargeon, ne savez-vous pas que le musée a réussi — toujours grâce à la générosité de donateurs — à recueillir une somme importante de 3,2 millions lors de sa campagne de financement et que 60 000 \$ provenaient des employés du musée? Des fonctionnaires bien généreux et d'une «classe» rare que j'appellerai «modèle».

Vous affirmez que le musée a coupé ses liens avec l'art contemporain. Pour votre information, voici quelques noms d'artistes québécois ayant eu des expositions au MACM depuis cinq ans.

■ Série *Projets* (tribune pour artistes explorant des pistes audacieuses ou ayant déjà acquis une maturité d'expression): François-Marie Bertrand, Michèle Waquant, Joseph Branco, Guy Pellerin, Sylvie Readman, Jean-Jules Soucy, Claude Hamelin, Laurie Walker, Jana Sterbak, Thomas Corriveau, Alain Paiement, Jean-François Cantin, Jocelyne Allouche, Sylvain P. Cousineau, Char Davies, Christian Kiopini, Christiane Gauthier, Daniel Villeneuve, Nathalie Caron et Charles Guilbert.

■ Rétrospectives: Geneviève Cadieux, Molinari, Pellan, Mousseau, Riopelle, Grauerholz, Mihalcean.

■ Expositions de groupe: *L'Origine des choses*, 1994. *L'Œil du collectionneur*, exposition thématique regroupant les collections québécoises d'art actuel, faisait une large place aux artistes d'ici.

■ Collection permanente: monographies d'artistes représentés dans sa collection: Louis Comtois et Irène F. Whitton. Collection: Collection Lavalin.

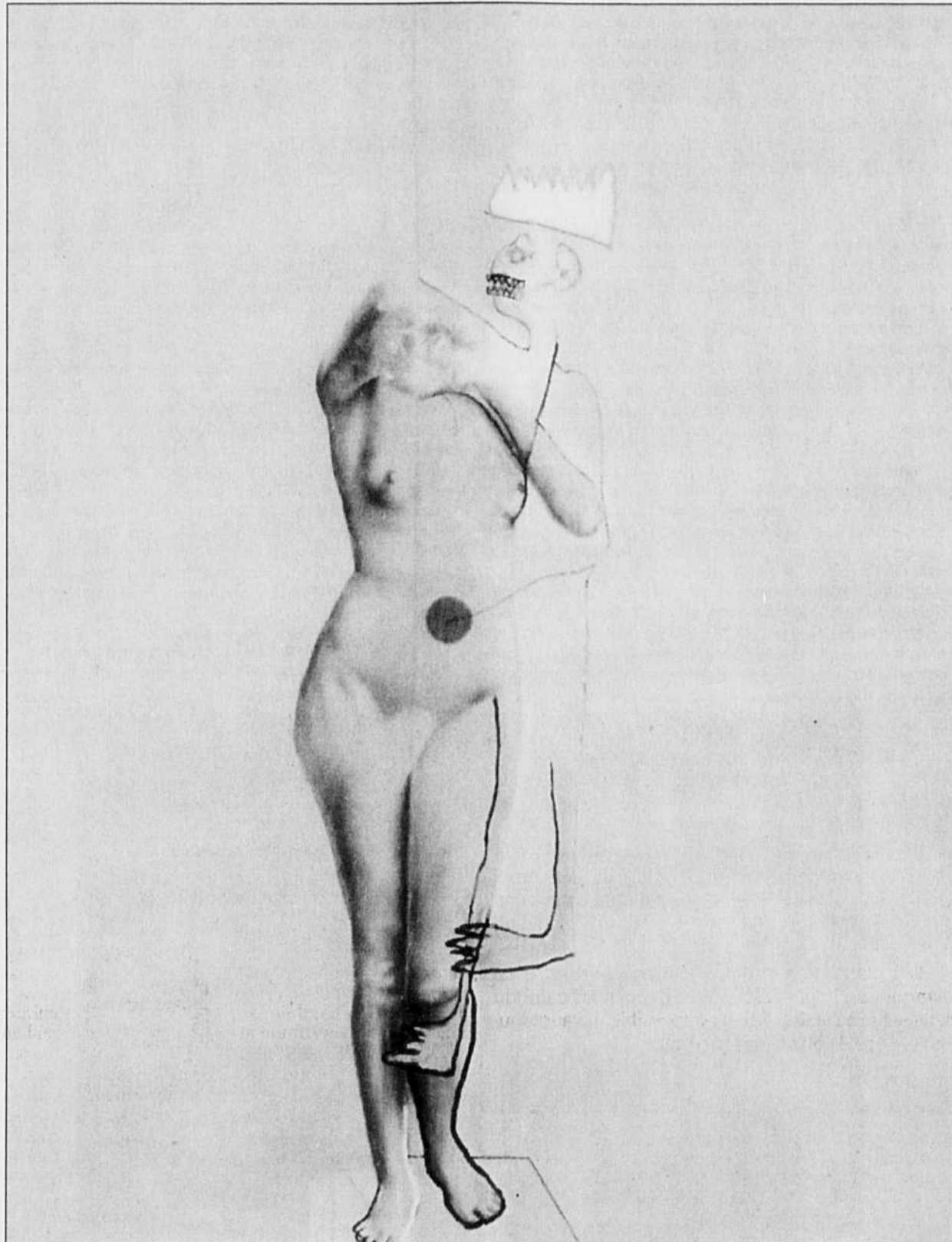
■ Créations multimédias: Concert d'ouverture, *Le trésor de la langue*, Alain Gélinas et Alain Populaire, Fortier Danse création, Carbone 14, *Rivage à l'abandon*, Théâtre Ubu, *Luna Park*, Luc Courchesne, *Salon des ombres*; création des résidences: Jean-Pierre Perreault, *Les années de pèlerinage*, Robert Lepage, *Elseneur*, Diane Dufresne, *Réservé*, Pigeons International, Pierre-Paul Savoie PPS Dans, Michel Lemieux et Victor Pilon, Geneviève Letarte, Guy Laramée, Tim Brady, L'Écran Humain, Chants libres et Chants du Capricorne.

■ Collaborations avec le Festival international de Nouvelle Danse, Le Festival international de jazz de Montréal, le Festival international des films sur l'art, le Rendez-vous international de théâtre jeune public. Un nombre impressionnant d'artistes de disciplines et de milieux différents qui nous ont fait confiance et dont le projet artistique a été couronné d'une note d'excellence.

Collaboration avec d'autres musées

Dans cette foulée, M. Baillargeon, je vous ai moi-même reçu dernièrement afin de vous démontrer combien le Musée est innovateur dans le domaine de la recherche et de la collaboration entre institutions muséologiques avec notre «veille thématique» dédiée à l'art contemporain. Le MACM s'est en effet adjoint une liste impressionnante d'institutions qui participent à cette veille: des musées du Canada et des musées étrangers en Europe et aux États-Unis. Ce que vous affirmez du Musée d'art contemporain rejailit sur tous les musées qui participent à ce projet porteur pour l'avenir. Oseriez-vous dire que tous ces musées sont des cancers? Ou peut-être, Monsieur le professeur, est-ce tous les musées que vous désirez «couler» à votre cours d'histoire de l'art 101? Ces mêmes musées sont ceux qui reçoivent nos expositions itinérantes depuis des années et qui empruntent les œuvres de notre collection. Encore une fois, quelques chiffres et quelques noms.

Au cours des trois dernières années, le musée a effectué 145 prêts d'œuvres notamment pour les rétrospectives d'Edmund Alleyne au Musée d'art de Joliette, de Roland Poulin au Musée des beaux-arts du Canada, de Charles Daudelin au Musée du Québec, de Louis Bézile au Musée du Bas-Saint-Laurent. Des prêts ont également été faits pour des expositions de groupe. A titre d'exemple, je mentionne: Jeff Wall au Wexner Centre for Arts, Ohio State University. Toujours au cours des cinq dernières années seulement, le MAC a fait circuler 13 ex-



Leçon de peinture, 1997, de Marc Séguin, fait partie de l'exposition *De fougue et de passion*, qui se tient au Musée d'art contemporain de Montréal.

positions et 56 musées ou centres d'exposition les ont reçues au Québec, au Canada, aux États-Unis, en Amérique du Sud et en Europe. Ces expositions itinérantes ont permis de faire connaître les artistes suivants: Suzanne Giroux, Geneviève Cadieux, Alfred Pellan, Sylvie Readman, Angela Grauerholz, Guide Molinari, Gilles Mihalcean, Louis Comtois, Luc Courchesne (qui vient de gagner un prix très important au Japon) Mousseau, Irène F. Whitton, sans compter les nombreux artistes qui font partie des expositions *Legs René Payant*, *L'Origine des choses* et *Instantanés photographiques*. Douze autres expositions qui circuleront d'ici trois ans sont actuellement en préparation.

Rappelons que pour un cancer, fort étrangement, le musée a remporté tout dernièrement plusieurs prix honorifiques: 1997, La Guimauve d'or avec mention innovation pour son Camp de jour, le deuxième prix, catégorie Institutions de l'American Association of Museum pour le Mu-

seum Publications Design Competition, une mention au grand prix du tourisme en 1994 et le grand prix du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal en 1993 pour la qualité de ses espaces, de ses équipements muséologiques et de ses réalisations.

Enfin, Monsieur le professeur, vous serez peut-être malheureux d'apprendre que contrairement à ce que vous affirmez, le tourniquet tourne au Musée d'art contemporain. En octobre, déjà plus de 125 000 personnes nous ont rendu visite et l'année n'est pas encore finie. Selon une étude que ma direction a effectuée l'année dernière, le Musée d'art contemporain de Montréal se classe parmi les plus fréquentés des musées d'art contemporain internationaux de sa catégorie.

Monsieur le professeur, devant tant d'aveuglement de votre part, je vous invite à venir nous rencontrer dès mon retour d'un cours de perfectionnement. Nous pourrions alors avoir un dialogue intéressant sur le défi de gérer au-

Réplique

Leçon sur la leçon

■ Des critiques d'art respectés (au FM de Radio-Canada, à *Voir*, dans *Le Devoir*...) ont tous été très durs avec l'exposition *De fougue et de passion*, allant jusqu'à décrire ce travail comme «honteux» et «désolant».

■ En 1986, le MACM consacrait à peu près le même montant aux achats d'œuvres (481 000 \$) que pendant l'année de référence citée par Mme Blanchette, une décennie plus tard (1996). Cela correspondait alors à 17 % du budget global du musée, alors que le rapport est maintenant trois fois moins important. Marcel Brisebois, directeur du MACM, répétait au *Devoir* le 29 avril 1995 qu'idéalement, l'établissement devrait consacrer de 10 à 12 % de son budget à l'achat d'œuvres. En plus, en 1995, le musée a payé 568 000 \$ une seule installation de la New-Yorkaise Louise Bourgeois. Un membre du comité d'acquisition avait ensuite démissionné par protestation.

■ La série *Projets* a presque exclusivement été réservée à des artistes à mi-carrière et elle vient en plus d'être abandonnée. En dix ans, les plus jeunes artistes québécois, présumés représentants des forces vives du milieu de l'art contemporain, n'ont eu droit qu'à deux expositions de groupe au musée (*De fougue et de passion* et *Les Temps chauds*, en 1988). Les multiples présentations des œuvres de la collection permanente du MACM ont toujours privilégié la même perspective formaliste.

■ Les travaux du musée voyagent en région au Québec, mais très très peu au Canada et presque pas ailleurs dans le monde: en moyenne, on compte à peine une ou deux sorties par année en France ou aux États-Unis. Même l'ambitieuse exposition inaugurale du musée (*Pour la suite du monde*, 1992) n'a pas trouvé preneur auprès des grands musées internationaux. Le Centre canadien

d'architecture, le surdoué de la classe muséale du pays, donne des leçons à tous les cancers: il est associé avec le Whitney Museum, des papiers élogieux lui sont consacrés partout dans le monde, ses expositions voyagent en Europe, en Amérique et en Asie. Un chef de file, c'est ça.

■ Les promesses de fréquentation du MACM démenagé au centre-ville dépassaient le quart de million de visiteurs. En oscillant autour de 100 000 tours de tourniquet par année, l'établissement fait à peine mieux que le petit McCord ou que le Musée Juste pour rire à sa meilleure année.

■ Tout cela dit et redit, je rappelle que le *Perspectives* signé le 24 novembre dernier soulignait que le MACM, comme tous les musées québécois, est asphyxié par les compressions budgétaires. Mais chacun se débrouille comme il le peut dans ce contexte.

Stéphane Baillargeon

Le beurre et l'argent du beurre

Des critiques...
abusives
contre l'UPAC'est au Canada et au Québec
que le consommateur moyen
consacre à l'alimentation
le plus petit pourcentage
de son revenu disponible

YVON PROULX

Economiste à l'Union des producteurs agricoles
du Québec

«**V**oulez-vous payer trois fois et demi le prix mondial du beurre pour soutenir l'Union des producteurs agricoles?»

Faut-il que la question agricole soit compliquée pour qu'on ait droit, de temps à autre dans les journaux, à des articles aussi pleins d'incohérences, sans queue ni tête, pleins d'erreurs et de faussetés, que ceux que nous ont servis récemment, dans divers quotidiens, Michel Boucher et Filip Palda, deux personnes qui se disent professeurs à l'École nationale d'administration publique, rien de moins.

Il faut que la question soit compliquée pour que des gens, en principe intelligents, en comprennent si peu, à vrai dire rien du tout, tout en pensant en comprendre beaucoup, assez en tout cas pour se permettre d'écrire dans les journaux, d'écrire en très peu de lignes autant de grossières incompréhensions et sans s'en rendre compte, par-dessus le marché.

Je ne vais pas, dans ce bref article, reprendre point par point des réponses que nous avons faites, à maintes reprises d'ailleurs, aux préjugés et condamnations qu'ils nous adressent. N'en déplaise «aux bien-pensants et aux cœurs saignants de la rectitude politique québécoise», je vais seulement rappeler quelques données qui devraient du moins, je l'espère, remettre certaines choses en perspective dans l'esprit du lecteur.

Je rappelle d'abord que malgré la présence au Québec de ce «cartel légalisé» (l'UPA) qui utilise sans se gêner son énorme pouvoir pour abuser du consommateur, c'est ici au Québec et au Canada que, selon une enquête du ministère de l'Agriculture des États-Unis dans seize des principales capitales du monde, le travailleur moyen est capable de gagner ce que coûte un panier alimentaire type en y consacrant le plus petit nombre d'heures de travail, un nombre un peu plus petit qu'aux États-Unis, deux fois plus petit qu'à Paris et cinq fois plus petit qu'à Brasília. C'est d'ailleurs au Canada (et aux États-Unis) que le consommateur moyen consacre à l'alimentation le plus petit pourcentage de son revenu disponible. Honnêtement, est-ce que ce consommateur est vraiment abusé?

Parlant du prix des aliments, du prix du beurre et des produits laitiers en général, si on se fie aux données de Statistique Canada et du Bureau of Labor Statistics des États-Unis, le litre de lait de consommation, qui s'est vendu 1,08 \$ en moyenne au Québec de janvier à septembre 1996, s'est vendu 1,13 \$ aux États-Unis au cours de la même période. Quant au beurre, le prix canadien a été de 2,86 \$ comparativement à 2,81 \$ aux États-Unis pour le format de 454 grammes.

Plus globalement, la Fédération des producteurs de lait a effectué deux enquêtes sur le coût d'un panier de 25 produits ou formats de produits laitiers différents au Québec et de l'autre côté de la frontière, soit chez Price Chopper, à Burlington, au Vermont, et au Maxi de Greenfield Park. Ainsi, le 29 août 1996, le même panier de produits laitiers totalisait 70,22 \$ à Burlington, comparé à 65,66 \$ à Greenfield Park. Le 5 mai 1997, toujours le même panier atteignait 80,12 \$ à Burlington, et 74 \$ au Québec.

Les résultats de l'enquête montrent que les produits laitiers en question se sont vendus moins cher au Québec, au moins lors des jours mentionnés, lesquels ne sont sans doute pas des exceptions.

J'ajoute que, selon ce que m'a rapporté un ami qui a vécu il y a quelques années en Nouvelle-Zélande, ce pays champion de la déréglementation, pays qui contribue largement à déverser des produits laitiers à vil prix sur le marché mondial, le litre de lait de consommation s'y vendait aussi cher qu'ici à la même époque. Parions qu'Unilever, le «sauveteur éventuel du consommateur québécois», ou un de ses proches parents, n'est pour rien dans le fait que l'écart entre le prix à la ferme et le prix au consommateur est, pour la Nouvelle-Zélande, parmi les plus élevés au monde.

Revenus des producteurs

Parlons maintenant des riches revenus des producteurs et productrices agricoles, protégés par les pouvoirs abusifs de l'UPA, selon ces distingués professeurs de l'ENAP. Les données du coût de production des fermes laitières du Québec, rapportées par le GREPA (groupe de recherches en économie et en politiques agricoles) de l'Université Laval, permettent de calculer que le revenu moyen d'une famille, en production laitière, travaillant 5089 heures par année, était, en 1995, de 36 941 \$, chiffre qui doit être comparé aux 49 857 \$ de revenu moyen de la famille québécoise. Est-ce là vraiment de l'abus?

MM. Boucher et Palda rapportent d'autre part que le coût payé par le consommateur et le contribuable du soutien des revenus agricoles a été estimé par l'Organisation de coopération et du développement économique (OCDE), en 1993, à 100 \$ par habitant. Ils oublient, comme par hasard, de mentionner que ce même coût était, en 1996, selon la même source, presque deux fois et demi plus élevé aux États-Unis et, en général, dans les pays de l'OCDE qu'au Canada. Y aura-t-il dans tous ces pays un «cartel agricole légalisé», deux fois plus puissant que l'UPA?

Parlant de pouvoir, et de pouvoir économique en particulier, je termine en soulignant que le chiffre d'affaires d'Unilever, présent partout dans le monde, est d'environ 50 milliards de dollars par année. Les revenus du gouvernement du Québec sont de l'ordre de 40 milliards. Ceux de quelque 50 000 producteurs et productrices agricoles du Québec, présents partout sur le territoire, sont de l'ordre de quatre milliards de dollars. Lequel de ces pouvoirs est le plus important? Allez donc poser cette question aux professeurs de l'ENAP; il est presque certain que vous allez obtenir une «bonne» réponse...!

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Prémont (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires et éditorialistes à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (comité); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (avis publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnement, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Unité nationale
et effet de serreL'Assemblée législative albertaine
repréprend ses travaux

PRESSE CANADIENNE

Edmonton — L'Assemblée législative de l'Alberta reprend aujourd'hui ses travaux pour une courte session de trois jours, afin principalement de débattre de la déclaration de Calgary sur l'unité nationale. Mais d'autres questions pourraient venir encombrer l'ordre du jour.

La récente controverse sur l'objectif canadien de lutte contre le gaz à effet de serre a mis à l'épreuve les relations entre l'Alberta et Ottawa. Et comme cela fait six mois que l'Assemblée ne siège pas, les partis d'opposition ont accumulé une longue liste de questions qu'ils souhaitent aborder avec le gouvernement conservateur de Ralph Klein.

En septembre, les neuf premiers ministres du Canada anglais ont adopté une déclaration sur l'unité reconnaissant le caractère « unique » du Québec, tout en réitérant l'égalité des provinces. Cette déclaration réunit sept propositions sur l'unité canadienne susceptibles d'orienter d'éventuels changements constitutionnels si les libéraux emportent les prochaines élections au Québec.

Mais selon des sources proches des conservateurs, des députés du gouvernement albertain seraient mécontents de la décision d'Ottawa de mettre de l'avant à Kyoto, au Japon, une stratégie de lutte contre le réchauffement global plus stricte que ce que prévoyait le plan adopté par les ministres provinciaux et fédéral à Regina. Et certains seraient de l'avis que ce geste va à l'encontre de la clause de la déclaration de Calgary sur le fédéralisme coopératif.

Le premier ministre Klein a minimisé les rumeurs de mécontentement et de division au sein du caucus, mais a dit s'attendre à des débats vigoureux.

« Je ne crois pas que nous soyons divisés », a-t-il dit. Et il ajoutait qu'il inviterait les gens à voter pour la déclaration de Calgary.

Lui-même a ajouté que l'Alberta n'était pas d'accord avec le fait qu'Ottawa adopte une position différente du plan de Regina sur la question de la réduction des gaz à effet de serre, et que cela allait tout à fait à l'encontre de la recherche du consensus.

La leader du Nouveau Parti démocratique, Pam Barrett, a fait valoir que l'unité nationale était trop importante pour la laisser compromettre par des divergences d'opinion sur la question des gaz à effet de serre.

Mais elle-même et le leader libéral, Grant Mitchell, souhaitent profiter de la brève session pour discuter d'autres questions, comme la santé, l'éducation, les services sociaux et le salaire minimum.

M. Klein s'est borné à dire qu'il y aurait amplement d'occasions de débattre de ces questions à la reprise complète de la session, le 27 janvier.

Quatre morts à Mascouche

(PC) — Une collision en plein vol entre deux avions Cessna a fait quatre victimes, hier après-midi vers 14h30, près de l'aéroport de Mascouche, au nord de Montréal. La collision aérienne s'est produite à environ 70 mètres au-dessus du sol, et on ne connaît toujours pas les circonstances de l'accident. Les deux appareils effectuaient leurs manœuvres d'atterrissage. Les victimes sont quatre adultes, tous des hommes, mais on ignore encore, hier soir, leur identité ou leur lieu de résidence. Les appareils n'ont pas pris feu et les secouristes ont dû avoir recours aux pinces de décarcation pour dégager les passagers des deux appareils. L'intervention des services d'urgence a été extrêmement rapide, selon le sergent Jean-Guy Vermette, de la Sûreté municipale de Mascouche. « Les secours ont été plus rapides que la normale. On parle de secondes », a-t-il indiqué. Selon le réseau RDI, un des deux appareils impliqués dans l'accident était en fait un avion-école transportant un instructeur et son élève. A l'aéroport de Mascouche, il n'y a pas de tour de contrôle pour diriger les pilotes.



S.V.P. Assurez-vous
que ce papier journal
soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et les appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et
la publicité par regroupements

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

OTTAWA

«On reste. On reste présent. [...] On reste présent tant qu'il n'y a pas l'assurance que les Québécois veulent cesser d'être Canadiens»

SUITE DE LA PAGE 1

Le gouvernement fédéral a «le devoir de ne pas se retirer du territoire québécois sans avoir l'assurance que c'est très clairement ce que nous voulons: que le Canada se retire du Québec», a indiqué Stéphane Dion, samedi.

Comment obtiendrait-il cette assurance? Impossible de le savoir. Il a lui-même avoué ne pas avoir le mandat de se prononcer à ce sujet. Il ne doute pas toutefois de la capacité d'Ottawa de s'acquiescer de son devoir.

«On reste. On reste présent. [Lucien Bouchard] ne va quand même pas nous envoyer la Sûreté du Québec. On reste présent tant qu'il n'y a pas l'assurance que les Québécois veulent cesser d'être Canadiens», a-t-il dit aux journalistes.

«Si vous voulez faire la sécession, vous faites une question sur la sécession. Vous assurez que les Québécois ne veulent plus être Canadiens», a-t-il ajouté, laissant entendre qu'une question limitée à la souveraineté ne serait pas suffisante.

Ces déclarations sont survenues à la veille d'une conférence des premiers ministres où M. Chrétien dit vouloir afficher un fédéralisme pragmatique, basé sur un partenariat avec les provinces. «Ce sera une réunion qui ne sera pas à très grand déploiement, il n'y aura pas beaucoup de tensions», les gens auront les «deux pieds sur la terre», a-t-il expliqué à ses militants. Pour lui, il n'est pas question de «fabriquer des disputes» lors de la réunion de jeudi et de vendredi.

Son projet a toutefois pris du plomb dans l'aile après que ses homologues aient pris connaissance de la lettre qu'il leur a fait parvenir vendredi, après l'avoir communiquée aux journalistes. Au cœur du débat: le projet de prestation fiscale pour enfants qui verra le jour le 1er juillet prochain, grâce à l'injection de 850 millions de dollars du fédéral et pour lequel les libéraux ont promis de verser, d'ici la fin de leur mandat, 850 millions supplémentaires.

La missive laisse entendre que le second versement est conditionnel à la présentation par les provinces de «plans de réinvestissement des fonds provinciaux pour les services

sociaux qui sont libérés par la contribution» fédérale. M. Chrétien précise qu'une «fois les plans provinciaux de réinvestissement pour la première contribution mis en place, nous serons prêts à discuter de l'échéancier de la deuxième contribution de 850 millions de dollars».

Responsable de ce dossier, le ministre du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, nie qu'Ottawa veuille imposer des conditions aux provinces. De son côté, M. Chrétien a indiqué en conférence de presse que sa lettre ne faisait que réitérer les termes d'une entente intervenue entre le fédéral et les provinces au sujet de la prestation pour enfants.

Cet accroissement n'annonce rien de bon pour cette rencontre qui doit porter sur l'union sociale canadienne. Ayant essayé des compressions importantes des paiements de transferts pour la santé, l'aide sociale et l'éducation post-secondaire, les provinces revendiquent depuis des mois d'avoir leur mot à dire sur l'interprétation des principes de la loi nationale sur la santé. M. Chrétien a toujours rejeté leur demande et il ne semble pas très ouvert à les écouter davantage.

Contrairement à ce que dit Québec, Jean Chrétien ne pense pas que les provinces doivent être les seules à intervenir en matière de santé et d'affaires sociales. «En vertu de la Constitution, les deux ordres de gouvernement ont des responsabilités légitimes qui touchent à ces enjeux sociaux importants», a-t-il dit dans son discours.

La question de l'unité canadienne a fini par dominer les travaux du congrès libéral, même si les militants étaient venus pour y discuter de l'utilisation du futur surplus budgétaire et de leur vision du Canada de l'an 2000.

Malgré les invitations des ministres Paul Martin et Marcel Massé, les députés ont escamoté ces débats, adoptant souvent sans un mot des résolutions fort éloignées de ces considérations.

Les travaux du congrès ont toutefois permis de mettre en évidence un durcissement du discours fédéraliste du PLC-Q et une propension à favoriser la propagande pour

mettre le Canada en valeur. Ainsi, bien qu'ils aient endossé la déclaration de Calgary, ils ont explicitement refusé de donner leur appui à la notion de société distincte. Certains militants trouvaient que cette formule indisposait trop le reste du pays.

Par contre, les députés ont adopté sans une seconde de débat une résolution faisant écho aux positions partionnistes. «Advenant une déclaration unilatérale d'indépendance, le gouvernement fédéral serait dans l'obligation de protéger les droits des citoyens qui souhaitent demeurer au Canada», dit cette motion.

Côté propagande, les libéraux fédéraux du Québec ont décidé que Radio-Canada devait avoir pour mandat de promouvoir l'unité canadienne et que l'hôtel-de-ville de Québec devrait faire flotter l'unifolié. A court de temps, ils n'ont pu se prononcer sur l'idée d'exiger des nouveaux citoyens qu'ils jurent de se porter à la défense de l'intégrité territoriale du Canada. D'autres propositions restées en plan préconisaient que les écoles hissent le drapeau canadien et fassent chanter l'hymne national ou encore que le CRTC force les détenteurs de licence de réserver du temps d'antenne pour la promotion de l'unité canadienne.

C'est dans ce contexte que les ministres Marcel Massé, Alfonso Gagliano et Stéphane Dion ont offert au Parti libéral du Québec l'appui de son vis-à-vis fédéral lors de la prochaine élection provinciale, une première depuis les années 60. «Le bien du Canada réside dans la présence d'un gouvernement fédéraliste au Québec», a déclaré le président du Conseil du Trésor, Marcel Massé, dans son discours aux militants samedi.

En tant que ministre politique pour le Québec, le leur a demandé de «coopérer à fond avec le Parti libéral du Québec à la prochaine élection provinciale de façon à l'aider à reconquérir le pouvoir au Québec». Organisateur du PLC au Québec, Alfonso Gagliano a renchéri. «On va être aux côtés des libéraux provinciaux lors de la prochaine campagne électorale», a-t-il dit.

Pénurie de
manuels scolairesPIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Dans un chapitre de son mémoire traitant de gratuité scolaire présenté devant la Commission de l'éducation, la CEQ a noté que de plus en plus d'élèves ne peuvent disposer de manuels scolaires de base que leur garantit pourtant la Loi sur l'instruction publique.

Cette situation de plus en plus critique a suscité de nombreuses questions qui demeurent sans réponses, d'autant plus que l'article 8 de la Loi sur l'instruction publique et les articles 48 (école primaire) et 62 (école secondaire) du régime pédagogique, stipulant que l'élève doit disposer personnellement des manuels choisis conformément à la Loi et au régime pédagogique prescrit, existent toujours.

Le 18 septembre dernier, cependant, lors d'une séance de la Commission de l'éducation, la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, a affirmé ce qui suit: «Si on ne réussit plus dans nos écoles, est-ce que c'est le manuel qui va avoir fait la différence?», avant d'exiger, quelques jours plus tard (le 25 octobre), un inventaire détaillé de tous les manuels scolaires présentement en usage dans les écoles du Québec.

L'intention était louable, a noté le critique libéral et ancien président de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) de 1990 à 1994, François Ouimet.

«Malheureusement, a-t-il souligné, le ministère a décidé de confier la tâche à ses propres directions régionales qui, elles, connaissent évidemment les budgets de toutes les commissions scolaires du Québec et savent lesquelles ont investi des budgets spécifiques pour l'achat des manuels scolaires.»

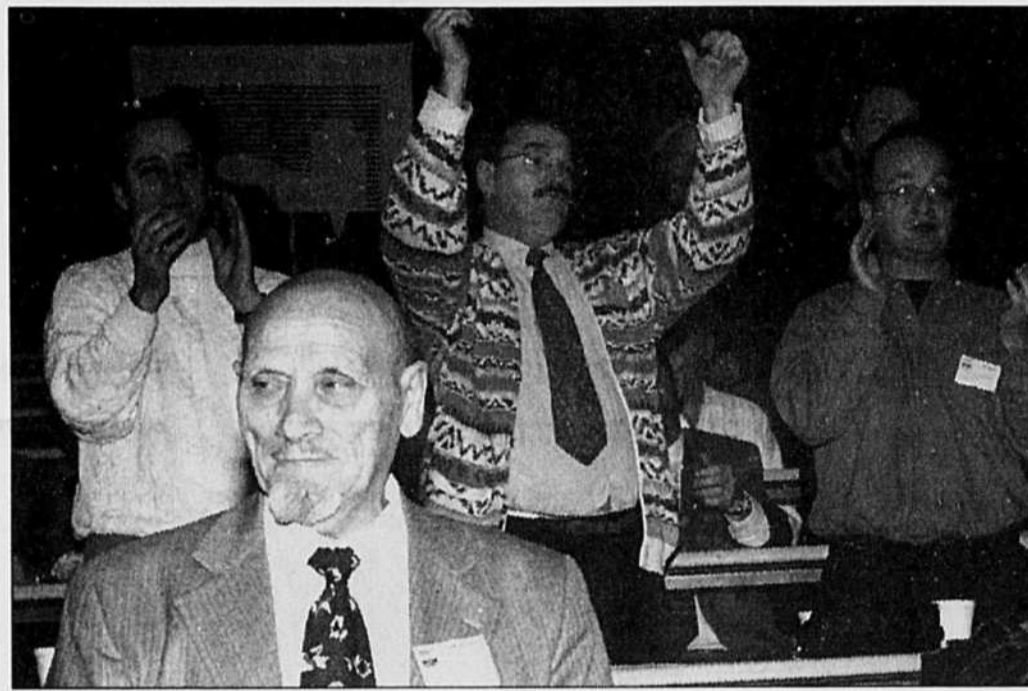
Les directeurs généraux des commissions scolaires ont donc reçu un questionnaire préparé par le sous-ministre adjoint aux réseaux, Henri-Paul Chaput, leur demandant de s'adresser aux directions d'école.

On leur a demandé si leur commission scolaire est dotée d'une politique et d'une stratégie d'achat en fonction des programmes. On a voulu savoir quelle proportion de leur budget est réservée à l'achat des manuels scolaires et si une enveloppe est uniquement réservée pour acheter les manuels prescrits.

A la question 7, on a, dans un premier temps, demandé si chaque élève a accès à un manuel de base avant de poser la vraie question: est-ce que chaque élève a en sa possession (pour son usage exclusif) un manuel de base approuvé dans les matières suivantes: la langue d'enseignement, la langue seconde, les mathématiques, l'histoire, les sciences physiques, la géographie et l'écologie.

«Cette dernière question est la bonne, a noté M. Ouimet, mais malheureusement, l'inventaire n'a été réalisé que dans moins de 400 des 3000 écoles au Québec.» Selon lui, il aurait pourtant été facile de conduire une étude dans chacune des écoles. «D'autant plus qu'aucune vérification systématique sur le nombre de volumes disponibles ou leur état n'était requise.»

«Réaliser l'inventaire dans chacune des écoles du Québec, a expliqué M. Ouimet, ne nécessitait pas de travail additionnel, parce que ce sont les directeurs d'école, individuellement, qui ont effectué le travail, sur le coin d'une table, en moins d'une heure. Ce que tu demandes à 400 directeurs, tu peux très bien le demander aux 2600 autres.»



«Les Montréalais s'attendent à avoir une équipe cohérente», dit Abe Limonchik, le nouveau porte-parole du RCM.

RCM

SUITE DE LA PAGE 1

solution mitoyenne n'aura toutefois pas permis de colmater les brèches ouvertes depuis le brunch du 23 novembre où la guerre de clans et de personnalités est apparue très clairement.

À la suite de cet événement, les démissions se sont d'ailleurs enchaînées à grande vitesse: le conseiller municipal André Lavallée, le président du parti Michel Lemay, la grande majorité des membres du comité exécutif, plusieurs militants et même des employés du parti (le directeur général, le chercheur et l'attachée de presse).

Hier, le RCM a tenté de montrer une formation politique unie, évitant les déchirements. De toute façon, les adversaires étaient absents et travaillent maintenant à créer un nouveau parti politique.

La situation désolée Abe Limonchik, désigné par les députés pour agir comme porte-parole du parti d'ici à une élection du comité exécutif le 17 décembre en conseil général spécial. La scission du RCM risque d'entraîner une division du vote, s'inquiète M. Limonchik qui croit que «les Montréalais s'attendent à avoir une équipe cohérente».

La conseillère municipale Helen Fotopoulos estime que le RCM doit se secouer devant la possibilité de la création d'une nouvelle voie. «Tous les autres partis doivent inquiéter le RCM. Si Montréal ne peut pas avoir un parti fort qui représente les intérêts des Montréalais, si le RCM n'incarne pas cet avenir, il y a de la place pour les autres», a expliqué Mme Fotopoulos.

Thérèse Daviau ne s'inquiète pas outre mesure d'éventuels adversaires. «Un parti, ça n'existe pas si ça n'a pas de membres. Tant qu'on a des gens qui veulent faire des débats, on est un parti vivant. Je pense qu'aujourd'hui, on en fait la

preuve», a soutenu Thérèse Daviau qui ne voit guère de faiblesse au RCM derrière le calme des délibérations d'hier.

De fait, il y a eu absence de controverse tout au long du congrès qui visait à revoir les statuts inchangés depuis la fondation du parti. L'opération dépeussière des règles de fonctionnement n'a pas soulevé de passion.

Devant ce contexte de congrès sans histoire, Michel Prescott a minimisé l'impact de la tourmente des derniers jours. «Les problèmes ne sont pas tous réglés mais je dirais que nous sommes en voie de réconciliation. [...] Avec un peu de bonne volonté de tout le monde, on va finir par comprendre qu'on ne gagne rien à se diviser, à se subdiviser. On ne ferait alors que le jeu de Pierre Bourque et ce serait dommage pour Montréal avant tout», a-t-il expliqué.

Mais Marie-André Thollon, qui assistait au congrès à titre d'observatrice après avoir démissionné de l'exécutif la semaine dernière, n'a pas constaté la solidarité retrouvée parmi les troupes. «Je trouve que les militants ont été pris en otage dans un débat de personnalités et de pouvoir. Je ne vois pas de réconciliation mais je ne vois pas non plus la fin du RCM. [...] Je trouve ça bizarre que les militants n'aient pas repris la parole», a commenté Mme Thollon en début de journée.

Chose certaine, pour démontrer un nouvel élan, le RCM a dévoilé son nouveau logo qui rappelle étonnamment celui de la compagnie CCM. Le mont Royal et la tour de la place Ville-Marie ont disparu mais on a introduit le bleu pour les lettres R et M alors que le C, qui demeure rouge, est mis en évidence pour indiquer la place faite aux citoyens.

«C'est pas parce que quelques dizaines de personnes, au maximum, quittent un parti de 3000 membres, qu'on doit se saborder et présumer que ce parti-là ne peut pas se renouveler», a assuré Abe Limonchik.

HISTOIRE «Mes lectures sont l'occasion de réinvestir l'agora par le livre»

SUITE DE LA PAGE 1

bligue à Paris sur le parvis de la Grande Bibliothèque avant de se lancer dans un tour de France qui durera un an. Dans le sens des aiguilles d'une montre, il traverse donc l'Hexagone, accueilli par une foule d'organismes qui l'hébergent, lui offrent le gîte et surtout des lieux de lecture.

L'équipée se prépare depuis plus d'un an. Marc Roger a recueilli le soutien de plusieurs organismes, dont la Fondation du Crédit mutuel (les caisses populaires françaises) pour la lecture et le Centre national du livre. Il est suivi par un petit autobus qui transporte sa bibliothèque et ses vêtements de rechange. On trouve de tout sur les rayons. Et même des auteurs québécois, puisque lorsqu'il est invité par un groupe précis, il se plie aux désirs de chacun. Il peut donc aussi bien lire une nouvelle de l'Italien Dino Buzzati qu'un poème de Gaston Miron.

Marc Roger n'a qu'une règle, il s'en tient généralement aux auteurs contemporains. «J'ai lu beaucoup de nouvelles de Guy de Maupassant, mais je ne lis presque pas de classiques. Ils n'ont pas besoin de moi pour se faire connaître.» Évidemment, il choisit des œuvres courtes, le plus souvent des nouvelles. Pour capter l'attention, il lui faut des textes qui «sonnent» et qui offrent des descriptions ou des

dialogues colorés. «Mes lectures sont l'occasion de réinvestir l'agora par le livre.»

Son recueil préféré est une œuvre peu connue, *Le Cheval de Marsac* (SPM), une chronique rurale (très «franchouillarde», dit-il) écrite par Louis-Michel Cluzeau qui, quand il n'écrit pas, est ingénieur du son aux bureaux de Radio-Canada à Paris. Il affectionne aussi les *Contes pour l'iver* de Gérard Sire (HB) et les nouvelles du Danois Jørn Riel, *La Vierge froide et autres racontars* (10-18).

«Le livre est un prétexte, dit-il. À cause de lui, les gens arrivent, prennent un coup de rouge, et tout le monde se tutoie.» Pendant deux saisons, cet ancien instituteur (qui n'a enseigné qu'un an en maternelle) a animé un café littéraire à Paris. Une idée d'ailleurs ramenée en partie d'un voyage à Montréal, en 1981. Poète à ses heures, il participa assidûment à *La Place aux poètes*, ces rencontres de poésie animées par Janou Saint-Denis. Il y a notamment rencontré le poète Paul Chamberland.

«Je n'avais jamais rencontré une écoute comme celle-là. Ça m'a poussé à faire du spectacle par la suite.» De retour à Paris, Marc Roger fera du théâtre qu'il qualifie de «fol-dingue». Jusqu'à ce que son producteur l'envoie poliment promener. Dans son dernier spectacle, il lisait des textes accrochés à une paroi d'escalade.

C'est alors qu'il se lance dans la lecture publique. En six mois, il se bâtit une clientèle et parvient à vivre de son nouveau métier. Il a récemment fondé une agence regroupant sept lecteurs publics. Il pense aussi organiser des stages de lecture dans les trois «villages du livre» de France, ces villages consacrés au livre où pullulent les librairies.

Sa plus belle expérience date de décembre 1995, à l'occasion d'une grève générale. Par -3 °C, il commence à lire Buzzati près du bassin du jardin du Luxembourg. Il rassemble vite une vingtaine de personnes. Puis il hausse la voix. Vers 16h30, lorsque le gardien s'époumone dans son sifflet pour annoncer la fermeture du parc, environ 100 personnes l'écoutent religieusement. La lecture s'est terminée à l'extérieur, près du vendeur de marrons qui lui a d'ailleurs offert un cornet.

Du camionneur musclé un peu éméché, mais expert en poésie contemporaine, au boucher de la place du village, convaincu que la lecture à voix haute va gêner son saucisson, Marc Roger en voit de toutes les couleurs. Il passera Noël dans le Jura avant de redescendre vers le sud. Il fêta hier ses premiers 1000 kilomètres à pied avec une bouteille de champagne.

Qui sait si, un jour, on ne le retrouvera pas lisant des contes de Jacques Ferron dans un village du Bas-du-Fleuve...